

**République Islamique de Mauritanie**

Honneur Fraternité Justice

**Ministère Délégué auprès du Premier Ministre,  
Chargé de l'Environnement et du Développement Durable  
Programme de Mise en œuvre de la CBD**



**QUATRIEME RAPPORT NATIONAL  
(Version finale)**



## **A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE**

Partie prenante	République Islamique de Mauritanie
<b>CORRESPONDANT NATIONAL</b>	
Nom complet de l'organisme	<b>DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA NATURE - COORDINATION DE LA BIODIVERSITE</b>
Nom et titre de l'administrateur responsable	<b>CHEIKH OULD SIDI MOHAMED, COORDINATEUR NATIONAL BIODIVERSITÉ ET POINT FOCAL</b>
Adresse	<b>DPN BP 170 Nouakchott – Mauritanie</b>
Téléphone	<b>(222) 6969363</b>
Fax	<b>(222) 524 31 59</b>
Courriel	<b>B <a href="mailto:cheikhysidi@yahoo.fr">cheikhysidi@yahoo.fr</a></b>
<b>ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENT DU PREMIER)</b>	
Nom complet de l'organisme	<b>Direction de la Protection de la Nature</b>
Nom et titre de l'administrateur responsable	<b>AHMED OULD ABDELVETTAH</b>
Adresse	<b>BP 170 Nouakchott – Mauritanie</b>
Téléphone	<b>(222) 7107769</b>
Fax	<b>(222) 524 31 59</b>
Courriel	<b><a href="mailto:aabdelfettah@yahoo.com">aabdelfettah@yahoo.com</a></b>
<b>S O U M I S S I O N</b>	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	
Date de soumission	

## SOMMAIRE

<b>A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE .....</b>	<b>2</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS: .....</b>	<b>6</b>
<b>RESUME ANALYTIQUE .....</b>	<b>8</b>
Etat d'avancement des Stratégies et Plans d'action.....	9
Intégration sectorielle et intersectorielle des considérations sur la diversité biologique. ....	10
Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'environnement .....	11
Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif 2010 et dans la mise en œuvre du plan stratégique.....	12
<b>CHAPITRE I. APERÇU DE L'ETAT ET DES TENDANCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....</b>	<b>14</b>
1.1 Aperçu sur la République Islamique de Mauritanie .....	14
1.1.2 Aperçu de l'état et des tendances de la diversité biologique.....	16
Domaine classé.....	18
Domaine protégé.....	18
1.1.2.1.3 Classification de la végétation.....	19
1.1.2.1.4 Eaux intérieures .....	22
1.1.2.2 Ecosystèmes marins.....	22
1.1.2.2.1 La faune marine .....	23
a). Inventaires des espèces de zooplancton: .....	23
b). inventaire des espèces de coérentères: .....	23
c). Inventaire des éponges: .....	23
d). Inventaires des espèces de poissons téléostéens: .....	23
e). inventaires des espèces de sélaciens:.....	24
f). inventaires des espèces de crustacés:.....	24
g). inventaires des espèces de mollusques:.....	25
h). Inventaires des espèces d'Echinoderme.....	25
i). Inventaires des espèces de tortues marines: .....	25
j). Inventaires des mammifères marins.....	25
1.1.2.2.2 La Flore marine: .....	26
1.1.2.2.3 La flore côtière.....	27
1.1.2.2.4 Flore du littoral .....	29
1.1.2.2.5 Les marais à spartines:.....	29
1.2 Menaces .....	30
1.2.1.1 Pollution par les hydrocarbures: .....	30
1.2.1.2 Pollution par rejets solides:.....	31
1.2.1.3 Pesticides et détergents:.....	31
1.2.1.4 Pollution par les métaux lourds: .....	31
1.2.1.5 Pollution thermique: .....	31
1.2.1.6 Pollution biologique: .....	32
1.2.2 Menaces qui pèsent sur la flore terrestre .....	32
1.2.2.1 Sécheresse.....	32
1.2.2.2 Vents de sable.....	32
1.2.2.3 Exploitation du bois.....	32
1.2.2.4 Défrichement .....	33
1.2.2.5 Feux de brousse .....	33

1.2.2.6 Pression de l’homme et de son cheptel.....	33
1.2.3 Menaces qui pèsent sur la faune terrestre.....	33
<b>CHAPITRE II. ETAT D’AVANCEMENT DES STRATEGIES ET PLANS D’ACTION .....</b>	<b>35</b>
2.2 Activités engagées .....	38
2.2.2 Mesures générales pour la conservation et l’utilisation durable.....	39
2.2.3 Identification et Surveillance.....	40
2.2.4 Conservation in-situ.....	41
2.2.5 Espèces exotiques .....	41
2.2.6 Connaissances traditionnelles et dispositions connexes.....	42
2. 2.7 Conservation ex-situ .....	42
2. 2.8 Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique .....	42
2.2.9 Mesures d’incitation.....	43
2.2.10 Recherche et formation.....	44
2.2.11 Education et sensibilisation du public .....	44
2.2.12 Etudes d’impact et réduction des effets néfastes.....	45
2.2.13 Accès aux ressources génétiques.....	45
2.2.14 Accès à la technologie et transfert de technologie .....	45
2.2.15 Exchange of information .....	46
2.2.16 Coopération technique et scientifique .....	46
2.2.17 Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages .....	46
2.3 Difficultés empêchant le développement de la biodiversité.....	46
2.4. Propositions de solutions aux difficultés enregistrées.....	47
2.5 Ressources financières.....	48
<b>CHAPITRE III. INTEGRATION SECTORIELLE ET INTERSECTORIELLE DES CONSIDERATIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....</b>	<b>49</b>
3.1.1 Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l’environnement .....	49
3.1.2 Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l’éducation.....	50
3.1.3 Intégration de la diversité biologique dans le secteur « Recherche et formation » .....	51
3.1.4 Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l’agriculture .....	51
3.1.5 Intégration de la diversité biologique dans le secteur de la pêche.....	52
3.1.6 Intégration de la diversité biologique dans le secteur pétrolier .....	53
3.2 Intégration thématique.....	53
3.2.1 Ecosystème des eaux intérieures .....	53
3.2.2 Diversité biologique marine et côtière.....	54
3.2.3 Diversité biologique agricole.....	56
3.2.4. Diversité biologique des forêts.....	57
3.2.5. Diversité biologique des terres arides et sub-humides .....	58
3.2.6. Diversité biologique des montagnes.....	59
<b>41CHAPITRE IV. PROGRES ET CONCLUSIONS.....</b>	<b>61</b>
Progrès accomplis.....	61
<b>LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (CBD).....</b>	<b>67</b>
Appendice II - Autres sources d’information.....	74
II.2 Diagnostic différentiel de l’état du littoral et finalisation des actions prioritaires.....	82
II.3 Ratification de la Convention d’Abidjan et l’Accord sur les Oiseaux Migrateurs d’Afrique et d’Eurasie (AEWA) .....	82
II.4 Renforcement des capacités du personnel de la DAPL .....	82
II.5 Renforcement de la gestion transnationale des ressources naturelles.....	83

## Quatrième Rapport National CBD- Version Finale

II.6 Elaboration des textes de gouvernance et de gestion du littoral .....	83
II.7 Renforcement du réseau des aires protégées .....	83
II.8 Développement d'un partenariat avec la société civile sur des thématiques relatives à la protection du littoral .....	83
II.9 Mobilisation de fonds en faveur des aires protégées et du littoral.....	83
II.10 Autres activités.....	84

## **SIGLES ET ABREVIATIONS:**

**ACA** Analyses Coûts Avantage  
**ACE** Analyses Coûts Efficacité  
**ADC** Association de Développement Communautaire  
**ADER** Agence de Développement de l'Electrification rurale  
**ADU** : Agence de Développement Urbain  
**AFD** : Agence Française de Développement  
**AMEXTIPE** : Agence Mauritan. pour l'Exec. Travaux d'intérêt Public pour l'Emploi  
**ANEP** : Agence Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement,  
**AODA**: Arab Organization for Development of Agriculture,  
**APE** : Articulation Pauvreté Environnement  
**ASECNA** : Agence de Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique  
**BAD** : Banque Africaine de Développement  
**BID** : Banque Islamique de Développement  
**BM** : Banque Mondiale  
**CCD** : Convention to Combat Désertification  
**CDB** : Convention sur la Diversité Biologique  
**CHN** : Centre Hospitalier National  
**CILSS** : Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel  
**CITES**: Convention on International Trade in Endangered Species  
**CEAMP**: Cellule Economique d'Appui au Ministère des Pêches (Nouakchott)  
**CNED** : Conseil National pour l'Environnement et le Développement  
**CNERV**: Centre National d'Elevage et de Recherche Vétérinaires (Nouakchott)  
**CNRADA** : Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole  
**CRED** : Comité Régional Environnement et Développement  
**CSLP** : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté  
**CTED** : Comité Technique pour l'Environnement et le Développement  
**DAPL** : Direction des Aires Protégées et du Littoral  
**DAR** : Direction de l'Aménagement Rural  
**DATAR** : Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale  
**DOSE** : Dispositif d'Observation et de Suivi de l'Environnement  
**DPN** : Direction Protection nature  
**DPNP** : Direction de la Protection de la Nature et des Paysages  
**DPS** : Direction de la Protection Sanitaire  
**DSPCM**: Délégation de la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer (Nouadhibou)  
**EES** : Evaluation Environnementale Stratégique  
**EIE** : Etude d'Impact Environnemental  
**EIS** : Etude d'Impact Social  
**FADES** : Fonds Arabe de Développement Economique et Social  
**FAO** : Food and Agricultural Organization  
**FENU** : Fonds d'Equipement des Nations Unies  
**FFEM** : Fonds Français pour l'Environnement Mondial  
**FIDA** : Fonds International pour le Développement Agricole  
**FLM** : Fédération Luthérienne Mondiale  
**FNE** : Fonds National pour l'Environnement  
**FNUAP** : Fonds des Nations Unies pour la Population  
**FST**: Faculté des Sciences et Techniques (Nouakchott)  
**GEF** : Global Environment Facility  
**GIRNEM** : Gestion Intégrée des Ressources Naturelles de l'Est Mauritanien

## Quatrième Rapport National CBD- Version Finale

**GNAP** : Groupement National des Associations Agro-sylvo Pastorales  
**GRN** : Gestion des Ressources Naturelles  
**GTZ** : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit  
**IDA** : Agence de Développement International  
**IMROP** : Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et des Pêches  
**LCE** : Loi Cadre sur l'Environnement  
**MAED** : Ministère des Affaires Économiques et du Développement  
**MDEDD** : Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement et du Développement durable  
**MPEM** : Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (Nouakchott)  
**NTIC** : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication  
**NO** : Navire Océanographique  
**OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement  
**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé  
**OMVS** : Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal  
**ONG** : Organisation non Gouvernementale  
**ONS** : Office National de la Statistique  
**OSS** : Observatoire du Sahara et du Sahel  
**PANE** : Plan d'Action National pour l'Environnement  
**PAN-LCD** : Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification  
**PARSEM** : Projet d'Appui à la Rénovation du Système Educatif Mauritanien  
**PGRNF** : Projet de gestion des ressources naturelles forestières  
**PNBA** : Parc National du Banc d'Arguin  
**PND** : Parc National du Diawling  
**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement  
**PRCM** : Programme Régional pour la Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest  
**ROSELT** : Réseau d'Observation et de Suivi de l'Environnement à Long Terme  
**SDAGE** : Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
**SDAU** : Schéma Directeur de l'Aménagement Urbain  
**SIG** : Système d'Information Géographique  
**SNDD** : Stratégie Nationale de Développement Durable  
**SNDE** : Société Nationale de l'Eau  
**UE** : Union Européenne  
**UICN** : Union Mondiale pour la Nature  
**UN** : Université de Nouakchott  
**ZEEM** : Zone Economique Exclusive Mauritanienne



## RESUME ANALYTIQUE

### Aperçu de l'état et des tendances de la diversité biologique.

Située entre le 15<sup>ième</sup> et le 27<sup>ième</sup> parallèle nord, la République Islamique de Mauritanie occupe une superficie de 1.030.700 km<sup>2</sup> pour une population qui se chiffre à 2.548.157 habitants avec une croissance de 2,6% par an (Recensement général de la population et de l'habitat, 2000).

Plus de la moitié du territoire national est désertique. La zone sahélienne s'étend d'Ouest en Est sur une bande de 200 km traversant le pays sur sa partie sud. Au Centre et au Nord, le relief est constitué de plateaux de grès paléozoïques tels ceux de l'Adrar et du Tagant (400 à 800 mètres d'altitude). Le point culminant du pays se trouve à 915 m au-dessus du niveau de la mer à Kediet Idjil.



*Tantale Ibis et Grue couronnée au Parc Diawling*

A l'exception de la plaine alluviale du fleuve Sénégal, au Sud, appelée *Chemama*, le reste du pays est constitué, en grande partie, d'alignements dunaires qui, lorsqu'il pleut, se couvrent de pâturages et où se pratiquent les cultures pluviales.

En terme d'écosystèmes, le territoire mauritanien est subdivisé en deux domaines qui sont terrestres et marins.

**Les écosystèmes terrestres** peuvent être classés en quatre zones éco-climatiques ainsi définies:

- **La zone aride**, unité biophysique la plus étendue, correspond au climat saharien avec superficie de 810.000 km<sup>2</sup>. Cette zone renferme des sous entités différentes les unes des autres, avec des ressources biogénétiques maigres et éparses, localisées dans des espaces extrêmement spécifiques.
- **La zone sahélienne**, espace de transition entre la zone aride et la zone du fleuve, peut être subdivisée en deux parties :
  - zone sahélienne Ouest couvrant une superficie de 75.000 km<sup>2</sup> soit 7% de la superficie du pays.
  - zone sahélienne Est couvrant une superficie de 100.000 km<sup>2</sup> soit 10% de la superficie totale du pays et s'étend de la limite Sud de la zone aride jusqu'à la frontière avec le Mali.
- **La zone du fleuve** qui correspond à 2 % de la superficie (22.000 km<sup>2</sup>), est celle où l'eau et la végétation constituent des ressources favorables aux développements des activités agro-sylvo-pastorales.



- **La façade maritime** qui couvre une superficie de 25.000 km<sup>2</sup>, est la zone du littoral qui va de Nouadhibou à NDiago sur une étendue de 50 km de profondeur.

**Les écosystèmes marins** qui sont constitués d'habitats marins et côtiers comme les herbiers, les algues, les mangroves et les estuaires sont parmi les écosystèmes les plus productifs. Ils remplissent d'importantes fonctions écologiques, contribuent à la protection du littoral et offrent des ressources essentielles pour l'alimentation et le développement économique.

### **Etat d'avancement des Stratégies et Plans d'action**

Le gouvernement mauritanien, s'appuyant sur la société civile nationale et ses partenaires au développement, a entrepris un certain nombre de mesures visant à préserver les ressources naturelles renouvelables des zones marines et côtières de même que les zones continentales.



*Phacochères au Parc National du Diawling*

convention sur le commerce international sur les espèces de faune et flore sauvages (CITES), la convention de Ramsar sur les zones humides, etc.

A cet effet une stratégie et plan d'action quinquennal (2000 – 2004) ont été élaborés. Ces documents stratégiques ont été repris dans un exercice plus global de politique environnementale qu'est le Plan d'Action National pour l'Environnement (2007 – 2011) qui accordait plus d'intérêt à la conservation/sauvegarde/gestion durable de la diversité biologique.

Le nouveau cadre de politique quinquennal (2007 – 2011) s'intéresse aux questions de la diversité biologique en ses axes stratégiques 3 et 4.

Il convient de souligner que le document stratégique actualisé dénommé : Plan d'action national pour l'environnement (PANE 2007-2011) est le seul cadre national en vigueur pour

Ces mesures se traduisent par la définition des politiques et stratégies de développement et de conservation répondant à l'éloquence et l'esprit des principales conventions internationales telles que : la convention de la lutte contre la désertification (CCD), la convention de la biodiversité (CBD), la



s'occuper des questions relatives à la biodiversité en dehors de son aspect général de politique environnementale.

### ***Intégration sectorielle et intersectorielle des considérations sur la diversité biologique.***

#### **Intégration des considérations sur la diversité biologique**

La Mauritanie dispose actuellement d'un cadre stratégique de concertation qui est le Plan d'action national pour l'environnement, élargi à tous les mécanismes et formes de concertations (locales, régionales, internationales, bilatérales et multilatérales). La stratégie nationale de développement durable (SNDD) et son Plan d'Action national pour l'environnement (PANE) sont les seuls outils de référence de synergie entre les différentes conventions internationales et actions de développement au niveau national.

Ce cadre stratégique qui est le PANE (2007-2011) va absolument renforcer les capacités de décision du Conseil National Environnement et Développement, (CNED) et de s'assurer de l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinentes.



*Nénuphars au bas delta du fleuve Sénégal (Rive droite)*

### **Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'environnement**

La Mauritanie ne dispose pas de législation propre à la gestion des aires protégées et zones humides, néanmoins l'intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'environnement a été prise en considération dans la loi cadre de l'environnement N° 2000/045° qui stipule que l'environnement constitue un patrimoine national dont la gestion doit concilier les droits des générations actuelles avec ceux des générations futures et l'exploitation des ressources naturelles doit garantir leur usage durable (article 4).

### **Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'éducation**

La mise en œuvre des différentes stratégies de communication et de sensibilisation du public a permis de toucher un large public au travers de la presse visuelle, écrite et parlée.

Les outils utilisés dans le domaine de la communication, éducation et sensibilisation sont : réunions, débats, conférences, rencontres/ visites, médias, etc.

### **Intégration de la diversité biologique dans le secteur « Recherche et formation »**

La recherche est le secteur délaissé pour des raisons de manque de structures qualifiées et de thématiques ciblées dans les domaines de la biodiversité en général. Néanmoins certaines actions localisées sont menées au niveau de l'Université de Nouakchott, du PNBA et de l'IMROP.

### **Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'agriculture**

La diversité biologique a été prise en compte dans l'élaboration de la stratégie agricole

### **Intégration de la diversité biologique dans le secteur de la pêche**

Le plan d'action national pour l'environnement (PANE) prend en compte l'intégration de la diversité biologique dans le secteur de la pêche et ce dans son axe 3, intitulé : « favoriser la gestion intégrée et l'utilisation efficiente des ressources naturelles » qui se singularise pour préserver les ressources marines, du littoral et des plans d'eau pour la pisciculture.



*Poisson séché (Clarias angularis)*

### **Intégration de la diversité biologique dans le secteur pétrolier**

Le plan d'action national pour l'environnement (PANE) prend en compte l'intégration de la diversité biologique dans le secteur pétrolier dans son axe 3.

## ***Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif 2010 et dans la mise en œuvre du plan stratégique***

Parmi les actions de conservation à l'échelle nationale, on note :

- 20 espèces végétales autochtones menacées de disparition ont été intégralement protégées conformément à la loi N° 2007-055/ abrogeant et remplaçant la loi N°97/007 du 20 janvier 1997 portant code forestier.
- les espèces animales protégées à l'intérieur des zones de conservation ont été listées dans la loi N° 97006 du 20 juillet 1997 portant code de la chasse et protection de la faune.
- l'existence de trois réserves, notamment de Tilemsi, d'El Arguer et de Guelb Richatt dont les statuts juridiques méritent une révision compte tenu des changements survenus dans les zones ces dernières décennies.
- dans la wilaya du Gorgol, la zone d'El Atf a été identifiée comme réserve en raison des ressources biologiques qu'elle renferme.

Pour la conservation et l'utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité, la Mauritanie a initié un certain nombre de projets, tant au niveau régional que national à savoir :

- Projet Biodiversité Mauritanie/Sénégal (PNUE/PNUD/GEF/Thetherland/RFA)
- Projet Appui à la gestion durable du littoral mauritanien (AFD/France)
- Projet Approfondissement des connaissances du Banc d'Arguin/PACOBA (SCAC/France)
- Projet pour la Conservation de la BD marine et côtière (PNUD/GEF)
- Projet Adaptation aux Changements Climatiques en zone Côtière (BAD et UNESCO)
- Projet Appui à la restauration et à la Conservation des Ecosystèmes et la biodiversité de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Bas delta/PND (AECID/Espagne)
- Projet de création d'une aire protégée autour du Guelb ER Richatt (Union Européenne)
- Projet de création des deux aires protégées au Hodh El Gharbi/El Aguer et au Gorgol /El Atf (MCC/USA)
- Projet Réserve de Biosphère Transfrontière du bas delta fleuve Sénégal (UICN)
- Projet Initiative Mangrove en Afrique de l'Ouest (Wetlands International)
- Projet développement Intégré Guidimakha (GTZ)
- Projet de Développement Rural Communautaire (Banque Mondiale)
- Programme de Gestion de Ressources Naturelles (ProGRN/GTZ)
- Projet Roselt (Observatoire du Sahara et du Sahel) mesures écologiques relatives au suivi de la biomasse dans la zone de Nouakchott en rapport avec l'OSS

La Mauritanie a également entrepris des démarches pour l'inscription de plusieurs sites (Mahmouda, Ch'Lim et Oum Lellé/Sawana et le lac Gabou) sur la liste des zones humides d'importance internationale (Ramsar, Iran, 1971). Le lac de Gabou et son réseau hydrographique a été inscrit depuis Février 2009 portant ainsi le nombre de sites Ramsar à quatre.

La Mauritanie a également ratifié les conventions internationales régissant la gestion des zones humides notamment la convention de Ramsar, la convention de la biodiversité ainsi que celle de la CITES.

L'institut mauritanien de recherche océanographique et de pêche entreprend depuis plusieurs années des recherches en vue de l'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers et ce en collaboration avec la faculté des sciences et techniques de l'université de Nouakchott et d'autres organismes internationaux.

Ces recherches couvrent actuellement plusieurs domaines tels que la courantologie, les différents niveaux de la chaîne trophique (phytoplancton et du zooplancton) jusqu'aux prédateurs qui viennent en haut de cette chaîne. Ces recherches ont contribué de façon significative à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes.



## CHAPITRE I. APERÇU DE L'ETAT ET DES TENDANCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.

### 1.1 Aperçu sur la République Islamique de Mauritanie

Située entre le 15<sup>ème</sup> et les 27<sup>ème</sup> parallèles nord, la République Islamique de Mauritanie occupe une superficie de 1.030.700 km<sup>2</sup> pour une population qui se chiffre à 2.548.157 habitants avec une croissance de 2,6% par an (Recensement général de la population et de l'habitat, 2000). Elle est limitée au Nord par l'ex-Sahara Occidental et l'Algérie, à l'Est par le



Mali, au Sud par le Mali et le Sénégal et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

Plus de la moitié du territoire national est désertique. La zone sahélienne s'étend d'Ouest en Est sur une bande de 200 km traversant le pays sur sa partie sud. Au Centre et au Nord, le relief est constitué de plateaux de grès paléozoïques tels ceux de l'Adrar et du Tagant (400 à 800 mètres d'altitude). Le point culminant du pays se trouve à 915 m au-dessus du niveau de la

*Une vue arienne d'une zone désertique aux de Nouakchott mer à Kedit Idjil.*

A l'exception de la plaine alluviale du fleuve Sénégal, au Sud, appelée *Chemama*, le reste du pays est constitué, en grande partie, d'alignements dunaires qui, lorsqu'il pleut, se couvrent de pâturages et où se pratiquent les cultures pluviales.

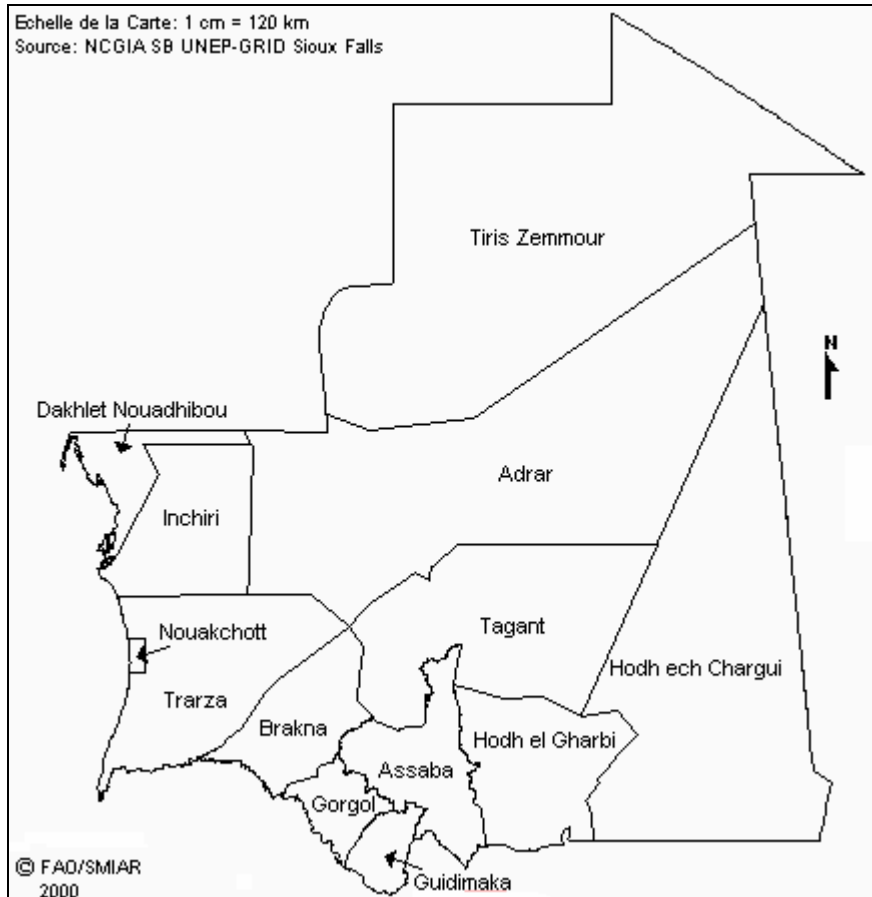
Le climat (saharien au Nord et sahélien au Sud) est généralement chaud et sec. Les maxima dépassant 44° C en mai-juin, pour des minima pouvant descendre à 10° C en janvier et février. Les vents, (à dominance Nord-Est), sont très fréquents et favorisent la progression de l'ensablement.

La pluviométrie présente une grande variabilité spatio-temporelle qui n'est pas sans influence sur la production agro-sylvo-pastorale. Elle s'étend en général sur une période de quatre mois, de juin à septembre (hivernage), selon un gradient Nord-Sud de quelques millimètres à 550 mm/an dans la région du Guidimakha. La majeure partie du pays reçoit une pluviométrie inférieure à 300 mm/an. Durant les quinze dernières années, deux grandes sécheresses ont été enregistrées, en 1984-85 et en 1991-92. Durant ces années, la pluviométrie était inférieure de 35 à 70% par rapport à la moyenne.

Au plan administratif, le pays est divisé en 13 Wilayas (régions, figure1.), subdivisées à leur tour en 53 Moughataas (Départements) et 250 Communes. Chaque Wilaya est placée sous l'autorité d'un Wali (Gouverneur), tandis que les Moughataa sont dirigés par des Hakems (Préfets). Les communes sont gérées par les Maires élus au suffrage universel, les Maires sont

assistés d'un Conseil Municipal dont le nombre de conseillers est fonction de l'importance de la population de chaque commune.

La plus petite entité administrative est le village pour les sédentaires et le campement pour les nomades.



**Figure 1.** Carte administrative de la République Islamique de Mauritanie

L'élevage joue un rôle primordial dans l'économie mauritanienne. Cette activité représente 16,7 % du PIB et 75 % du PIBA (ONS, 1997). En 2000, les effectifs estimés étaient de :

- 1.497 000 bovins ;
- 1.114 000 camelins ;
- 5.171 000 ovins et
- 3 474 000 caprins.

Ce cheptel correspond au nombre d'animaux par tête d'habitant le plus élevé de la région (1,55 UBT/ habitant). Les deux Hodhs (Hodh El Chargui et Hohd El Gharbi) et l'Assaba concentrent 65 % des bovins, 50 % des petits ruminants et 40 % des dromadaires du pays.

Les effectifs du cheptel augmentent d'année en année et l'on observe une forte croissance des petits ruminants (4 %). En dépit de ce constat, les ressources alimentaires restent limitées et le déficit alimentaire constitue une contrainte majeure pour le développement de cet élevage qui est principalement de type extensif.

Les activités sylvo-pastorales occupent 138.000 km<sup>2</sup>, soit 13,4 % de la superficie de la Mauritanie (Richard, 1998). Elles sont essentiellement concentrées au sud du 16<sup>ème</sup> parallèle.



### 1.1.2 Aperçu de l'état et des tendances de la diversité biologique.

En terme d'écosystèmes, le territoire mauritanien est subdivisé en deux domaines qui sont terrestres et marins

#### 1.1.2.1 Ecosystèmes terrestres

Les écosystèmes terrestres peuvent être classés en quatre zones éco-climatiques ainsi définies:

- la zone aride,
- la zone sahélienne,
- la zone du fleuve et
- la façade maritime.

**La zone aride**, unité biophysique la plus étendue, correspond au climat Saharien avec une superficie de 810.000 km<sup>2</sup>. Cette zone renferme des sous entités différentes les unes des autres, avec des ressources bio-génétiques maigres et éparées, localisées dans des espaces extrêmement spécifiques. Elle s'étend de l'extrême Nord à l'isohyète 150 mm, (à l'exclusion de la bande maritime) et englobe les régions de Tiris Zemmour, de l'Adrar et du Tagant et occupe la partie Nord des régions des Hodhs, du Brakna et du Trarza. (78% de la superficie du territoire).

**La zone sahélienne**, espace de transition entre la zone aride et la zone du fleuve, peut être subdivisée en deux parties :

- zone sahélienne Ouest couvrant une superficie de 75.000 km<sup>2</sup> soit 7% de la superficie du pays. Elle englobe les régions de l'Assaba et une partie du Trarza. Les isohyètes varient entre 200 mm et plus de 300 mm.
- zone sahélienne Est couvre une superficie de 100.000 km<sup>2</sup> soit 10% de la superficie totale du pays et s'étend de la limite Sud de la zone aride jusqu'à la frontière avec le Mali. Elle englobe la quasi totalité des deux Hodhs. Cette zone renferme 50% des potentialités sylvo-pastorales du pays.



*Gazelles ruffifrons dans la zone de Ouz El Vrass*

Les formations végétales de la zone sahélienne sont de type arbustif et arboré ainsi que d'autres richesses biologiques relativement plus abondantes et plus stables que dans la précédente. Pour cette zone l'accent doit surtout être mis sur l'organisation des éleveurs et la gestion durable des ressources sylvo-pastorales.

**La zone du fleuve** qui correspond à 2 % de la superficie (22.000 km<sup>2</sup>), est celle où l'eau et la végétation constituent des ressources favorables aux développements des activités agro-sylvo-pastorales. C'est également la zone où l'on rencontre les principales ressources forestières, mais en cours de destruction accélérée.

**La façade maritime** qui couvre une superficie de 25.000 km<sup>2</sup>, est la zone du littoral qui va de Nouadhibou et une étendue de 50 km de profondeur moyenne à l'intérieur de la mer correspondant au plateau continental entre Nouadhibou et le Département de Keur - Macène au Sud. Elle.

### 1.1.2.1.1. Localisation du couvert végétal

Le couvert végétal prend de l'importance du Sud au Nord et particulièrement le long du Fleuve Sénégal, ainsi :

**Le domaine saharien** qui regroupe la zone aride et la façade maritime, abrite de maigres steppes herbeuses faiblement arbustives. La composition floristique est généralement constituée de plantes vivaces groupées en touffes ou buissons rabougris très espacés. Le couvert végétal peut devenir plus conséquent le long des Oueds et dépressions. Les espèces de faune et avifaune de cet ensemble écologique sont sujettes à l'aridité et des conditions précaires du climat (voir monographie). L'agriculture reste très peu développée en dehors de la phéniculture (palmier dattier dans les zones oasiennes). L'élevage est à dominance de dromadaire.

**Le domaine sahélien** (avec sa stratification) couvre également la zone du fleuve. Cette zone est le mieux arrosée. La végétation est répartie dans les dépressions (peuplements plus ou moins denses d'*Acacia nilotica* variété *nilotica*), sur les franges (des formations ligneuses mixtes à base de *Balanites aegyptiaca*, *Acacia* sp) et en bordure (comme *Piliostigma*, *Borassus flabelifer*, *Mitragyna inermis*). Sur les sols cuirassé apparaît le *Boscia senegalensis* et espèces avoisinantes. Il existe également en Mauritanie des Mangroves à base de *Rhizophora racimosa* et d'*Avicennia nitida* dans le bas delta et au Banc d'Arguin.



*Acacia nilotica* dans le bassin de Bell (Parc Diawling)

Dans les zones dunaires, on trouvait des peuplements d'*Acacia senegal*, *Acacia tortilis*, *raddiana*, et *Balanites aegyptiaca* avec des nuances continues permettant à l'une ou l'autre de ces espèces de s'imposer dans le paysage. Sur les sols cuirassé apparaît le *Boscia senegalensis* et espèces avoisinantes. Il existe également en Mauritanie des Mangroves à base de *Rhizophora racimosa* et d'*Avicennia nitida* dans le bas delta et au Banc d'Arguin (voir chap. biodiversité marine et cotière).

### 1.1.2.1.2 Répartition du domaine forestier

Le domaine forestier mauritanien est subdivisé en domaine classé et domaine protégé dont la gestion et l'exploitation des ressources de la biodiversité répondent aux exigences du code forestier.

#### **Domaine classé**

Le domaine classé couvre 30 forêts (48.000 ha) dont la date de classement remonte de l'ère coloniale. L'état dégradé de ses forêts classées traduit avec éloquence le recul voire disparition de la diversité biologique au niveau du pays. On note également la présence deux parcs nationaux d'une superficie globale de 1.216.000 ha. Il s'agit du Parc national du Banc d'Arguin (1.200.000 ha) et le Parc National de Diawling (16.000 ha). La date de création des ces parcs respectivement 1978 pour le Banc d'Arguin et 1991 pour le Parc du Diawling.

#### **Domaine protégé**

En dehors de son caractère large, le domaine protégé trois (3) réserves naturelles, il s'agit de Tilemsi, El Aguer et Guelb Richatt dont les statuts doivent être révisés pour être réadapter à la réalité :

- **Tilemsi**, localisée dans la wilaya du Hodh Echarghi, la réserve couvre une superficie de 7.300 km<sup>2</sup> (730.000 ha.). L'objectif est de reconstituer le potentiel floristique et faunique de la région. Les espèces ligneuses et herbacées dominantes sont l'Acacia raddiana, Acacia flava, Anogeissus leiocarpus, Boscia sénégaleensis, Pterocarpus luscens, Balanites aegyptiaca, Commiphora africana, Mearua crassifolia, Aristida pungens, Panicum turgidum, Cenchrus biflorus ;...
- **Le plateau d'El Aguer** se trouve dans la wilaya du Hodh El Gharbi, à plus de 700 km de Nouakchott et couvre une superficie de 2.500 km<sup>2</sup> soit 250.000 ha. Du fait d'une part de ses escarpements qui créent un microclimat favorable, et d'autre part de l'inaccessibilité de la zone, cette dernière est restée relativement bien conservée. On y retrouve de la végétation du type soudanien en plein milieu sahélien. Le classement de la zone remontait à l'année 1937 par arrêté colonial n° 379 du 21 juin 1937.



*Vue partielle d'une vallée du Plateau El Aguer*

- **Guelb Richatt**, situé dans la wilaya de l'Adrar, Moughataa de Ouadana, couvre une superficie de 20.000 km<sup>2</sup> soit 2.000.000 ha et présente les intérêts suivants : protection de la flore et de faune saharienne, la protection des sites géologiques et géomorphologiques. Les espèces végétales dominantes sont celles des zones arides maigres et éparses.

CES aires protégées retiennent l'attention des services techniques pour leur réactualisation notamment...

### **1.1.2.1.3 Classification de la végétation**

Selon la Monographie Nationale ; la flore a été classée en 9 catégories distinctes.

#### **Catégorie 1.** Les espèces menacées d'extinction

La liste de ces espèces s'établit comme suit :

- *Adansonia digitata*
- *Commiphora africana*
- *Tamarindus indica*
- *Grewia bicolor*
- *Ceiba pentandra*
- *Dalbergia melanoxylon*
- *Anogeissus leiocarpus*
- *Mimosa pigra*
- *Pterocarpus erinaceus*
- *Sterculia setigera*
- *Raphia soudanica*
- *Ficus abutilifolia*
- *Sclerocarya birrea*
- *Euphorbia soudanica*

#### **Catégorie 2** Les espèces végétales à valeurs économiques ou socioculturelles.

- *Acacia senegal*
- *Ziziphus mauritiana*
- *Maerua crassifolia*
- *Balanites aegyptiaca*
- *Acacia nilotica*
- *Acacia seyal*
- *Acacia senegal*
- *Grewia bicolor*
- *Commiphora africana*
- *Salvadora persica*
- *Hyphaena thebaica*
- *Borassus flabellifer*
- *Raphia soudanica* ; etc.

**Catégorie 3** : Les espèces endémiques

- *Ziziphus mauritiana*
- *Balanites aegyptiaca*
- *Acacia senegal*
- *Maerua crassifolia*
- *Capparis decidua*
- *Acacia raddiana*
- *Boscia senegalensis*
- *Panicum turgidum*
- *Aristida pungens*

**Catégorie 4** : Les espèces médicinales :

- *Acacia erhembergiana*
- *Acacia nilotica*
- *Acacia senegal*
- *Adansonia digitata*
- *Balanites aegyptiaca*
- *Boscia senegalensis*
- *Calotropis procera*
- *Cassia italika*
- *Cassia sena*
- *Citrulus Colocynthis*
- *Combretum glutinosum*
- *Commiphora africana*
- *Corchorus depressus*
- *Cucumis prophératum*
- *Grewia bicolor*
- *Hyphaena thebaica*
- *Lawsonia inermis*
- *Maerua crassifolia*
- *Maytenus senegalensis*
- *Phœnix dactylifera*
- *Rogeria adenophylla*
- *Tamarindus indica*
- *Ziziphus mauritiana*, etc.

**Catégorie 5** : Les espèces indicatrices « ou témoins » qui peuvent servir à mesurer la perturbation ou l'état de l'écosystème. Ce sont

- *Calotropis procera*
- *Balanites aegyptiaca*
- *Leptadenia pyrotechnica*
- *Euphorbia balsamifera*, etc.

A titre d'exemple la présence du *Calotropis procera* et de *Leptadenia pyrotechnica* sur un sol indique une acidité prononcée de ce sol d'où stérilité. Ces deux espèces végètent bien sur les sols dunaires et leur régression témoigne de la fertilité du sol.

**Catégorie 6** : Les variétés et les souches dont on veut préserver la diversité génétique :

- *Raphia soudanica*
- *Tamarindus indica*
- *Acacia senegal*
- *Borassus flabellifer*
- *Adansonia digitata*
- *Acacia albida*
- *Commiphora africana*
- *Acacia nilotica*
- *Grewia bicolor*
- *Dalbergia melanoxylon*
- *Ziziphus mauritiana*
- *Panicum turgidum*
- *Aristida pungens*
- *Cassia italika*, etc.

**Catégorie 7** : Les espèces protégées à l'intérieur des zones de conservation. Ce sont :

- *Adansonia digitata*
- *Acacia albida*
- *Acacia senegal*
- *Acacia nilotica*
- *Borassus flabellifer*
- *Boscia senegalensis*
- *Ceiba pentandra*
- *Commiphora africana*
- *Dalbergia melanoxylon*
- *Grewia bicolor*
- *Grewia tenax*
- *Hyphaene thebaica*
- *Khaya senegalensis*
- *Combretum micranthum*
- *Pterocarpus erinaceus*
- *Raphia soudanica*
- *Tamarindus indica*
- *Sclerocarya birrea*
- *Sterculia setigera*
- *Ziziphus mauritiana*
- *Panicum turgidum*
- *Aristida pungens*

(cf. article 52 de la loi 97 /007 du 20 janvier 1997 portant code forestier)

**Catégorie 8** : Les espèces introduites dans le pays. Ce sont :

- *Prosopis juliflora*
- *Parkinsonia aculeata*
- *Azadirachta indica*
- *Casuarina equisetifolia*

- Nerium oleander
- Tamarix aphylla
- Eucalyptus rostrata ,
- Eucalyptus camaldilensis, etc.

**Catégorie 9 :** Les espèces qui font objet de lois nationales ou internationales auxquelles la Mauritanie est contractante

Au niveau national : ce sont les **22 espèces** protégées par une loi nationale (cf. la catégorie 7 plus haut)

Au niveau international : consultons :

- la convention de l'OUA
- la convention de la Biodiversité
- la convention de la Cites en matière de flore

#### **1.1.2.1.4 Eaux intérieures**

Dans le cadre du réseau hydroloique en Mauritanie, deux domaines existent :

- Le premier est celui des écoulements endoréiques (écoulements n'aboutissant pas à l'océan). Les eaux transforment parfois les oueds en torrents et alimentent des gueltas et surtout la nappe souterraine.
- Le second est celui des écoulements exoréiques (écoulements aboutissant à l'océan).

Au niveau national, la liste des mares et zones d'accumulation d'eau suivante a été signalée dans la monographie en 1998. Il s'agit de :

- \* Le lac R'kiz
- \* Le lac d'Aleg
- \* La Tamourt en Naaj
- \* La mare de Mahmoûda
- \* La mare de Kankossa
- \* Le Gorgol Noir 0 Foum Gleita
- \* La mare de Gouraye

#### **1.1.2.2 Ecosystèmes marins**

En Mauritanie, les habitats marins et côtiers comme les herbiers, les algues, les mangroves et les estuaires sont parmi les écosystèmes les plus productifs. Ils remplissent d'importantes fonctions écologiques, contribuent à la protection du littoral et offrent des ressources essentielles pour l'alimentation et le développement économique. Ces écosystèmes méritent d'être soutenus par des actions concrètes d'amélioration de suivi et d'exploitation.



### 1.1.2.2.1 La faune marine

#### a). Inventaires des espèces de zooplancton:

Le zooplancton est l'un des premiers maillons de la chaîne trophique des communautés marines. Il sert d'alimentation aux alevins et à la plupart des espèces pélagiques. De plus, un grand nombre d'espèces planctoniques sont de bons indicateurs des masses d'eau.

De façon générale la littérature sur ce sujet est assez pauvre. Cependant on notait la présence de deux espèces de chaétognathes: *Sagitta friderici* et *Sagitta hispida* (Reyssac 1975). La première espèce est prépondérante dans la baie du Lévrier alors que la seconde domine sur le banc d'Arguin. L'abondance est constatée chez les copépodes, les larves de crustacés alors que sur le banc d'Arguin les copépodes et les chaétognathes étaient moins nombreux.

Andronov et Maigret (1979) signalaient que la faune zooplanctonique de la baie du Lévrier et du banc d'Arguin était essentiellement composée d'un complexe d'espèces méristiques autochtones (les auteurs n'ont pas cité lesquelles). Parmi les espèces allochtones on peut noter: *Calanoides carinatus* et *Galanus helgolandicus*. Le groupe le mieux représenté est celui des copépodes surtout *Oncaea spp*, *Oithona spp* et *Parvocalus scotti*. Les copépodes de plus grandes taille sont par ordre décroissant: *Paracalanus indicus*, *Acartia spp*, *Temora tubinata*, *Centropages chierchiaie*, *Isias clavipes* et *Pseudodiaptomus spp*.

#### b). inventaire des espèces de coéléntères:

Les coéléntères regroupaient 26 espèces (Van der Land, 1988) dont 6 se rencontraient à des profondeurs de plus de 400 m. Les vingt autres espèces étaient observées sur le plateau continental et ou dans la zone intertidale. La majeure partie des ces espèces ont une large distribution dans l'Atlantique Nord-Ouest et la Méditerranée. Deux espèces qui étaient exclusivement rencontrées en Méditerranée, *Paranthus chromatoderus* et *Halcampella endromita* ont été signalées en Mauritanie en 1988.

#### c). Inventaire des éponges:

La nature du fond de la ZEE mauritanienne ne semble pas très propice aux développements luxuriants des spongiaires. Certains auteurs considéraient la zone mauritanienne comme une barrière pour la faune des spongiaires entre la faune méditerranéo-atlantique et celle de l'Afrique de l'Ouest tropical. La communauté des spongiaires déjà observée dans la zone de la Mauritanie est d'environ 100 espèces. La zone Mauritanie constitue la limite septentrionale pour certaines espèces tropicales et la limite méridionale pour d'autres espèces méditerranéo-atlantique. Les genres les plus communs en Mauritanie sont *Suberites*, *Polymastia*, *Hymeniacidon*, *Ciocalypta*, *Myxilla*, *Dictyonella*, *Eurypon*, *Clathria* et *Hymedesmia*

#### d). Inventaires des espèces de poissons téléostéens:

Les premiers inventaires des espèces de poissons récoltées dans les eaux mauritaniennes ont été rédigés par Maigret et parus en 1974. Un premier complément à cet inventaire a été publié par le même auteur en 1975 (Maigret, 1975 a). Il avait été alors fait état de 289 espèces dont 239 espèces de Téléostéens groupées en 92 familles et 50 espèces de sélaciens groupées en 18 familles. La même année, Gaudchoux et Richer de Forges, en regroupant les travaux d'inventaires antérieurs avancement le chiffre de 483 espèces et 143 familles.

### e). inventaires des espèces de sélaciens:

Malgré leur importance économique, sociale et écologique les espèces de requins n'ont fait l'objet qu'à des investigations limitées en Mauritanie (FAO, 1985). Une vingtaine d'espèces de requins, réparties en 12 familles, sont présentes dans les côtes mauritaniennes dont la majorité sont des espèces des grandes profondeurs.

### f). inventaires des espèces de crustacés:

- *Crevettes:*

Dans l'ordre des Décapode natantia, c'est l'espèce *Syciona carinata* de la famille des Penaeidae qui domine. Une trentaine d'espèces de la famille des *Caridae* est signalée en Mauritanie dont les genres *Pleisionika*, *Alpheus*, *Pontocaris* et *Pontophilis* sont les plus représentés. Nouadhibou (Maigret, 1980).

- *Crabes:*

Nous signalons l'intérêt particulier que présente l'espèce *Geryon maritae* de la famille des Xanthidae. Trois espèces de crabe termite sont également présentes en grande quantité. Il s'agit de deux espèces de *Pagurus* et une espèce de *Dardanus*.



*Crabes au Parc National du Banc d'Arguin*

- *Langoustes:*

La famille des *Palinuridae* est représentée par *Palinurus mauritanicus* (Gruvel, 1911) et *Palinurus regius* (Brito Capelo, 1864).

- *Cigales:*

Le genre *Scyllarus* (famille des *Scyllaridae*) regroupe 7 espèces. Ce genre de cigale, de petite taille, est bien représenté sur la côte ouest africaine. Sur de fonds de 30 à 70 m vivent plusieurs espèces dont *Scyllarus pygmaeus* (Bate, 1888) qui est une espèce rare.

- *Homard:*

La famille des *Homaridae* était représentée par une seule espèce *Homarus vulgaris* qui était signalée dans les parages du cap Blanc. Sa présence en Mauritanie actuellement est incertaine.

- *L'araignée de mer:*

La famille des *Majidae* est représentée par l'araignée de mer *Maja squinado* (Herbst, 1788). Elle est rencontrée dans la baie du Lévrier (baie de l'Etoile) et sur la bordure ouest du banc d'Arguin et près du cap Timiris.

### **g). inventaires des espèces de mollusques:**

- Les céphalopodes:

En Mauritanie, les céphalopodes constituent les principales espèces cibles de la pêche démersale au chalut. Il s'agit du poulpe, *Octopus vulgaris*, les seiches *Sepia spp* et le calmar *Loligo spp*.

### **h). Inventaires des espèces d'Echinoderme.**

Dans ce domaine, 12 espèces d'Echinodermes sont rencontrées en Mauritanie, 12 autres d'*Astroidea*, 14 *Ophiuroidea*, 11 espèces de *Holothuridae* et 2 des *Crinoidea* (Van der Land, 1988).

### **i). Inventaires des espèces de tortues marines:**

Six espèces de tortues marines sont rencontrées en Mauritanie. Il s'agit de:

- la tortue verte, *Chelonia mydas*, est ubiquiste.
- la tortue couane, *Caretta caretta*, est aussi courante dans toutes les mers du globe.
- la tortue à écailles, *Eretmochelys imbricata*, ne fréquente que très peu les côtes de l'Afrique de l'Ouest.
- *Lepidochelys olivacea*. Dans l'océan Atlantique cette espèce ne semble pas dépasser le Cap Vert.
- *Lepidochelys kempii*, fréquente exclusivement le Golf du Mexique. Trois carapaces de cette espèce ont été observées en Mauritanie
- *Dermochelys coriacea*: Le nombre d'observation de cette espèce, dont la biologie est complètement inconnue, ne dépassent pas 12 cas sur les 25 dernières années.

### **j). Inventaires des mammifères marins**

En Mauritanie, l'étude des mammifères marins est à ses débuts. De ce fait, il n'existe que peu de données. Cependant des relevés de terrain ont été effectués par l'équipe du projet PARSEM depuis 1980 passe en revue de manière succincte les espèces de mammifères marins présents sur nos côtes en deux ordres.

- Ordre des Cetacea
- Ordre des pinnipèdes

Autrement, le Phoque moine, est une espèce menacée d'extinction.



#### **1.1.2.2.2 La Flore marine:**

La diversité hydrologique reflète la répartition quantitative et qualitative du phytoplancton sur les côtes mauritaniennes. On trouve ainsi des secteurs de forte productivité phytoplanctonique qui sont parmi les plus fertiles de la côte occidentale d'Afrique mais on y rencontre également des eaux pauvres en phytoplancton.

- **Répartition du phytoplancton:**

Dans les eaux côtières mauritaniennes, c'est la baie du Lévrier qui est le siège du plus intense du développement phytoplanctonique. Le phytoplancton est très abondant toute l'année mais surtout de mars à mai et de juillet à octobre. Les eaux particulièrement pauvres en phytoplancton se rencontrent dans la baie d'Arguin.

Les organismes dont le nombre augmente en allant vers l'intérieur de la baie sont les Diatomées de grande taille et notamment les *Chaetoceros* (*C. tortissimum*, *C. lacinosum*, *C. didymum*) mais on trouve aussi en abondance des *Rhizosolenia* (*R. stolterfothii*, *R. delicatula*, *R. calcar-avis*, *R. setigera*), une Diatomée côtière très cosmopolite, *Skeletonema castatum*, ainsi que *Asterionella japonica*, *Talassionema nitzschioïdes*, *Nitzschia closterium*, *Thalassiothrix frauenfeldii*, *Ditylum brightwell*. Toutes ces espèces ont présenté des proliférations comprenant plusieurs centaines de milliers de cellules par litre.

Les autres organismes, dont le nombre augmente en allant vers l'intérieur de la baie, sont les coccolithophoridés.

Les cyanobactéries sont très peu fréquentes sur la côte mauritanienne.

Les principales espèces de dinoflagellés qui provoquent les eaux rouges appartiennent surtout aux genres : *Gonyolax*, *Gyymnodinuim*, *Amphydinuim*, *Cochlodinium*, *Noctiluca*.

La richesse de la côte mauritanienne en poissons pélagiques, qui sont généralement herbivores, est bien connue. Cette richesse est sous l'étroite dépendance de l'importance du phytoplancton. Les Diatomées sont les plus consommées, elles servent d'aliment à bon nombre d'animaux du zooplancton : Copépodes, larves de crustacés et de poissons. Les Dinoflagellés sont moins utilisés que les Diatomées.

- **Les Phanérogames marines**

Comme tous les écosystèmes à phanérogames marines, cette zone semble à l'origine d'une production primaire benthique tout particulièrement élevée, toutefois aucune étude précise n'a été effectuée à ce jour. Les espèces rencontrées sont les suivantes:

- *Zostera noltii* :
- *Cymodecea nodosa*
- *Halodule wrightii* :



### 1.1.2.2.3 La flore côtière.

- **Les Mangroves:**

Le rôle important des mangroves le long de la côte commence à être reconnu au niveau mondial. Considérée comme milieu alimentaire ou milieu frayère la mangrove forme un écosystème unique qui abrite en général une grande diversité de faune marine. A celles-ci sont associées certaines espèces d'invertébrés de potentiel économique comme les crevettes, les crabes et un grand nombre d'espèces de poissons.

Suite à la sécheresse qui a frappé notre pays depuis la fin des années 60 et les aménagements des barrages hydro-agricoles, des superficies considérables de mangroves ont été détruites. Au niveau du PND, la superficie des mangroves a été estimée à 300 ha il y'a une trentaine d'années. Elle ne représente plus que 20 ha environ aujourd'hui (Yelli, communication personnelle).



*Une mangrove en régénération dans le bas delta du fleuve Sénégal (Rive droite)*

Deux espèces sont rencontrées en Mauritanie:

**1.) *Avicennia germinans* (= *A. africana*):**

L'*Avicennia germinans* est présente dans toutes les mangroves au niveau de notre pays. Cette espèce est, en effet, rencontrée au niveau du PND, du cap Timiris et à l'île Tidra. C'est une espèce colonisatrice. On peut s'attendre à une extension de son aire de répartition actuelle. Dans les lits de marigots où le débit et la vitesse du courant se trouvent diminués, il y aura une sédimentation qui convient à l'installation d'*Avicennia*. Ce cas est observé dans le marigot de Njorakh qui alimente le bassin de Bell (PND).

Au niveau du Parc National du Banc d'Arguin, les mangroves sont monospécifiques (uniquement *Avicennia germinans*). La production de semence, jusqu'à leur chute par terre devraient être étudiées afin d'avoir une mesure de la vitalité des mangroves et de leurs productivités. Nous avons constaté une forte mortalité sur pied de cette espèce, au niveau de la baie Saint Jean, qui concernent des jeunes pousses de quelques mois. Les individus morts ont la particularité de se trouver engorger probablement chaque fois pendant les hautes marées. Sous certains palétuviers, nous avons constaté une régénération naturelle de cette espèce suite probablement aux faibles quantités de pluie qui se sont abattues sur la région.

La présence, au niveau de la baie Saint Jean, du *Cynomorium*, qui est une plante à fleur parasite est à signaler. Elle est associée aux mangroves. Son impact sur les formations des palétuviers en Mauritanie est mal connu. Dans la pharmacopée traditionnelle cette phanérogame est utilisée comme aphrodisiaque.

**2./ *Rhizophora racemosa* :**

Observé au marigot de N'Diago et Ntialakh, le nombre de pied de cette espèce diminue sérieusement. La régénération spontanée de *Rhizophora* se fait de façon limitée. L'espèce demande probablement une intervention rapide et efficace. Elle offre un intérêt économique et écologique très particulier. Elle héberge plusieurs espèces d'oiseaux nidificatrices grâce à la richesse de son biotope en microfaune et en poissons qui y migrent en période de reproduction. Cette formation constitue un bon pâturage pour les bovidés et un bon bois utilisé pour la chauffe et la construction.

#### 1.1.2.2.4 Flore du littoral

La portion sahélienne du littoral mauritanien entre Nouakchott et N'Diago est essentiellement composée de Chénopodiacées (halophytes): *Suaeda sp*, *Nitaria retusa*, *Zygophyllum waterlotii* et *Z. simplex*. D'importants ligneux sont rencontrés dans cette portion notamment le genre *Acacia*, *Balanites aegyptiaca*, *Commiphora africana*, *Salvadora persica*, des individus d'*Adansonia digitata* et quelques espèces de la famille des Arécacées (*Borrassus aethiopium*, *Cocos nucifera*). Pour les arbustes nous avons *Euphorbia balsamifera*, *Tamarix senegalensis*, *Calotropis procera*. Pour les herbacés il y a surtout *Panicum turgidum*, *Sporobolus robustus*, *Impomea asarifolia* et *Typha domingensis*.



Végétation du cordon dunaire du littoral

Au niveau des dunes fixes de Toundou Birette et Toundé Ziré, l'essentiel de la végétation se compose de: *Acacia tortilis*, *Salvadora persica*, avec un cortège floristique de *Boscia senegalensis*, *Piliostigma rufescens*, *Balanites aegyptiaca*, *Grewia tenax*, *Commiphora africana*, *Ziziphus mauritiana*, *Adansonia digitata* auquel s'ajoute *Acacia nilotica* dans les dépressions de la dune de birette.

Au niveau de Dar Essalem nous avons: *Acacia tortilis*, *Euphorbia balsamifera*, *Impomea asarifolia*, *Nitaria retusa* *Maytenus senegalensis*. Entre Khia et Ziré: *Salvadora persica*, *Maytenus sp*, *Sporobolus robustus*. Dans la plaine d'inondation *Ipomoea asarifolia*, *Calotropis procera* *Impomea pes-caprae* et *Aerva javanica*.

Le barrage de Diama a été à l'origine de la modification d'une partie de la végétation on peut citer le cas du développement exceptionnel des typha, *Typha domingensis*, qui est une espèce très colonisatrice et qui gênent les migrations de certaines espèces de poissons.

#### 1.1.2.2.5 Les marais à spartines:



Marais à spartine à la Baie de l'Etoile

La baie de l'Etoile (à proximité de Nouadhibou) et la partie nord-ouest de l'île de Tidra renferment des marais à spartines intéressants qui sont des graminées. Ces spartines jouent un rôle excessivement crucial: il y'a une importante flore et faune marine qui s'y développent. Il s'agit en particulier des crabes *Carcinus maenas* (Linnée, 1758) de la famille des Portunidae qui est rencontrée sur toutes les plages et à proximité des zones d'herbiers. Il est abondant en baie de l'Etoile où il se déplace avec la marée. Le périophtalme, ce petit poisson amphibie, qui



est probablement endémique se rencontre à marée basse en grande quantité surtout au niveau des spartines de la baie de l'étoile. Ces dernières sont d'ailleurs soumises à une forte pression par une exploitation fourragère sauvage. Jusqu'à présent plusieurs personnes s'adonnent avec ardeur à cette activité apparemment très rentable. Ces ouvriers évitent

## **1.2 Menaces**

### **1.2.1 Menaces qui pèsent sur la biodiversité marine et côtière**

Jusqu'à une époque très récente, on considérait que l'impact de l'homme sur nos écosystèmes marins se limitait aux effets de la pêche. La capacité de l'environnement marin et de ces ressources vivantes à supporter les autres activités humaines semblait illimitée. Il était difficile de suivre ces effets dans un milieu opaque. Mais on sait maintenant que les agressions multiples sous forme de pollution ou de nuisances variées sont autant de signes inquiétants qui risquent de porter un préjudice irréparable à l'écosystème marin qui est par définition très fragile. Ces menaces peuvent être résumées comme suit :

#### **1.2.1.1 Pollution par les hydrocarbures:**

Elle provient des fuites du gas-oil contenu dans les tankers des épaves (une quarantaine d'épaves au niveau de la seule Baie du Lévrier et dont plus d'une trentaine sont là depuis au moins de deux ans) et des déversements des produits de déballastage et des transporteurs. Le port pétrolier à Nouadhibou constitue un risque de déversement accidentel de pétrole. Déjà, il y a un déversement presque chronique d'hydrocarbures provenant de la station de déballastage.



Le séparateur étant surchargé, ceci incite à sa décharge avant que la décantation ne s'opère complètement.

Ce genre de pollution est le plus fréquent. Il cause d'importantes mortalités chez des espèces marines, notamment les poissons (on sent le goût des hydrocarbures dans la chair de certains individus de mulets). Cette pollution peut aussi engendrer des

*Forage de prospection pétrolière sur le littoral*

déséquilibres, en favorisant le développement de certaines espèces d'algues. Des perturbations du comportement, poissons de fond en surface, changement de couleur et de période de reproduction peuvent également être observés. Les hydrocarbures gênent la pénétration de la lumière et agissent ainsi sur la quantité d'oxygène dans le milieu. Le plus grave, et il faut le souligner, est qu'une partie de produit des hydrocarbures jetés à la mer et absorbés par la flore et la faune marine qui à leur tour les transmettent aux consommateurs de poissons, des crustacés et mollusques ( Khallahi et Inejih, sous presse).

### **1.2.1.2 Pollution par rejets solides:**

Ce type de pollution (constitué de matière en suspension) est rarement signalé car faisant l'objet de peu d'études. Son effet, par la mise en suspension de particules, n'est plus à démontrer, notamment dans le colmatage des branchies qui est un phénomène nuisible pour les individus marins (alevins et juvéniles) car peut entraîner leur mort par asphyxie. Cette matière en suspension gêne aussi la pénétration des rayons solaires. Ceci inhibe le développement des végétaux qui représentent la source d'alimentation principale et agit aussi sur l'oxygène dissous, dont la teneur diminue considérablement.

La zone sud est caractérisée par les rejets entraînés par le fleuve Sénégal sous forme de particules décantées du flux du fleuve retrouvées jusqu'au 16° 20' N au Nord de l'embouchure. Le barrage, sur le fleuve Sénégal, a entraîné un arrêt des apports matériaux en mer, d'où arrêt de la sédimentation et des déficits des matières en suspension dans la circulation générale Nord-Sud de la région. Cela pourrait entraîner également une modification des communautés benthiques au large de l'embouchure avec risque de la disparition de certaines pêcheries (crevettes). C'est à dire que ses écosystèmes deviendront encore plus fragiles donc plus sensibles à la pollution. Une surexploitation des stocks doublés de pollution ne peut conduire qu'à la catastrophe.

### **1.2.1.3 Pesticides et détergents:**

L'agriculture dans l'arrière pays a aussi de réels effets sur l'environnement marin à cause des pesticides et des engrais qui vont se retrouver dans le milieu marin. Depuis quelques années, le secteur agricole connaît un développement intensif lié à la mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal avec l'apparition des cultures irriguées.

L'épandage des pesticides pour lutter contre les prédateurs des cultures et des pâturages, constitue une source de pollution des eaux du fleuve Sénégal qui se retrouvent dans la mer. C'est ainsi que ces derniers s'accumulent de façon graduelle, au fur et à mesure qu'on monte dans la chaîne alimentaire, occasionnant les perturbations et des dysfonctionnements au niveau des fonctions biologiques.

### **1.2.1.4 Pollution par les métaux lourds:**

En Mauritanie, les résultats d'analyses réalisées par Sidoumou et al (1993) sur *Venus verrucosa* montrent des concentrations de cadmium, fer et manganèse plus élevées qu'en France. Le danger des métaux lourds provient du fait qu'ils ne subissent pas d'élimination ni dégradation. Ils s'accumulent au niveau des organismes, engendrant d'importantes mortalités et des dysfonctionnements graves.

### **1.2.1.5 Pollution thermique:**

Les deux centrales électriques au niveau de Nouadhibou utilisent l'eau de mer pour le refroidissement des moteurs. Cette eau se retrouve par la suite dans la mer sans traitement préalable. La centrale électrique de la SONELEC rejette une quantité estimée à 250m<sup>3</sup> /h et celle d'huile usée à 50 m<sup>3</sup>/ semaine. La température de l'eau à la sortie de l'usine varie entre 24 et 28 °C. Ces usines entretiendraient sur la côte un microcosme à température relativement élevée par rapport aux environs les plus immédiats. Les modifications de température affectent

surtout les espèces sténothermes, qui migrent quand elles ne peuvent pas s'adapter. Dans les zones ayant subi une telle pollution, il y a un changement des peuplements par la substitution d'espèces plus tolérants.

#### **1.2.1.6 Pollution biologique:**

Etant donné qu'au niveau de la ville de Nouadhibou par exemple, il n'y a pas de réseau d'assainissement, l'ensemble de la population utilise des citernes pour vider les fosses septiques. Ces eaux usées sont rejetées, sans traitement préalable, au niveau de la mer à basse marée. La partie liquide a généralement une densité inférieure à celle de l'eau de mer, il est de ce fait transporté, à l'aide des courants marins et vagues lointaines. Cependant, la partie solide se dépose au niveau des sédiments en formant des cônes de déjection. Ces eaux concentrent un grand nombre de microbes, notamment bactéries absorbées aux particules (2 à 3 millions de bactéries par millimètre). Ces microbes, ainsi contenus dans l'eau peuvent contaminer les végétaux et animaux (poissons, crustacés, coquillages...). L'épuration du port autonome de Nouadhibou rejette en moyenne 800m<sup>3</sup>/h d'eau de lavage de poisson non traitée.

#### **1.2.2 Menaces qui pèsent sur la flore terrestre**

Les principales menaces qui pèsent sur les ressources floristiques en Mauritanie peuvent être classées en cinq grandes catégories respectivement par ordre d'importance :

##### **1.2.2.1 Sécheresse**

Les longues années de sécheresse dont a été victime le Sahel à partir de 1968, et durant deux décennies successives, ont frappé durement la Mauritanie : la pluviométrie moyenne a considérablement baissé de 30 à 60% selon les zones agroécologiques. Cette baisse s'est traduite par le glissement vers le Sud du pays de la limite de l'aridité. Ainsi l'isohyète 150mm est venue s'installer approximativement à l'emplacement de l'isohyète 250mm, soit une extension du désert sur une superficie additionnelle de 150 000 km<sup>2</sup>. Ainsi la vallée du fleuve, qui est la zone la plus arrosée du pays, ne reçoit maintenant que 150 à 400 mm par an ce qui correspond à une baisse de 55 à 67% depuis l'installation de la sécheresse.

##### **1.2.2.2 Vents de sable**

Ils constituent un grand danger pour le pays tout entier. La direction Nord-Est des vents a pour résultante un déplacement de sable NNE-SSOuest (orientation favorable à l'ensablement des terres fertiles, des oasis et des infrastructures socio-économiques).

##### **1.2.2.3 Exploitation du bois**

La surexploitation des ressources forestières pour la satisfaction de la demande en énergie traditionnelle (bois et charbon de bois) constitue une forte menace pour les ressources forestières qui connaissent déjà une forte mortalité due à la baisse de la pluviométrie et au colmatage des nappes phréatiques.

#### **1.2.2.4 Défrichement**

Le défrichement anarchique des ressources forestières pour la satisfaction des besoins de l'agriculture, a contribué largement au déséquilibre écologique. Ainsi la culture irriguée le long de la vallée du fleuve a entraîné la perte des forêts anciennement boisées qui assuraient la protection des berges du fleuve et servaient de biotopes pour la faune.

#### **1.2.2.5 Feux de brousse**

D'importantes superficies fournies en végétation sont chaque année victimes de conflits qui opposent agriculteurs et éleveurs pour être traduites en cendre sous l'action dévastatrice des feux de brousse. Une telle contrainte contribue à la dégradation de l'environnement en général et à la perte des formations ligneuses et herbacées en particulier.

#### **1.2.2.6 Pression de l'homme et de son cheptel**

Les pressions de l'homme et de son cheptel sur le couvert déjà fragilisé par les contraintes précédentes ont eu comme conséquence frappante la destruction des arbres et arbustes de valeur socio-économique. Ces pressions qui se traduisent par les coupes de satisfaction des besoins quotidiens, notamment en : poteaux, poutres, gaulettes, matériels de construction d'habitats et d'ustensiles de cuisine divers, confection d'enclos et parcs d'animaux, pâturage de petits ruminants, réalisation des points d'eau, cueillette des fruits, produits de pharmacopée traditionnelle, dégagement des lignes téléphoniques ou électriques, tracement des routes et voies d'accès, etc. exposent les ressources forestières à la destruction.

#### **1.2.3 Menaces qui pèsent sur la faune terrestre**

La disparition de la faune reflète une dégradation générale des ressources naturelles pouvant à la limite créer des paysages analogues à ceux du désert, notamment par la présence des dunes vives, dans des zones où la pluviométrie dépasse rarement le seuil du climat désertique.

Le principal effet de la désertification sur la faune a été la disparition des habitats naturels nécessaires à la survie des animaux. Toutefois, la disparition de la faune a généralement précédé celle de ses habitats. La cause directe et déterminante a été la chasse.

A l'origine, les moyens de chasse étaient rudimentaires et n'avaient qu'un impact limité sur la faune. Les premiers grands massacres de faune ont été le fait des garnisons militaires coloniales installées dans l'arrière pays depuis le début du siècle. Les abus de la garnison d'Atar en particulier avaient, à l'époque, attiré l'attention du Gouvernement de l'AOF.

La diffusion des véhicules tous terrains et d'armes de guerre depuis l'indépendance et surtout depuis le début de la guerre du Sahara, a accéléré la disparition du restant de la faune.

## Quatrième Rapport National CBD- Version Finale

Avant 1975, l'Oryx avait disparu, la Gazelle dama était devenue très rare, l'Addax s'était retiré dans les zones les plus inaccessibles et les effectifs de Gazelles à front roux et de Gazelles dorcas avaient dramatiquement diminué.

## **CHAPITRE II. ETAT D'AVANCEMENT DES STRATEGIES ET PLANS D'ACTION**

### **2.I Stratégies et plans d'action**

Le gouvernement mauritanien, s'appuyant sur la société civile nationale et ses partenaires au développement, a entrepris un certain nombre de mesures visant à préserver les ressources naturelles renouvelables des zones marines et côtières de même que les zones continentales. Ces mesures se traduisent par la définition des politiques et stratégies de développement et de conservation répondant à l'éloquence et l'esprit des principales conventions internationales telles que : la convention de la lutte contre la désertification (CCD), la convention de la biodiversité (CBD), la convention sur le commerce international sur les espèces de faune et flore sauvages (CITES), la convention de Ramsar sur les zones humides, etc.

Il convient de souligner que l'adhésion de la Mauritanie à la convention internationale sur la diversité biologique (1992), et sa ratification en 1996 ont conduit les autorités compétentes du pays à prendre un certain nombre de mesures encourageant le maintien et la valorisation des éléments constitutifs de la diversité biologique dans un cadre itératif ouvert à la participation des populations locales pour un environnement durable correspondant aux principes et obligations de la convention (CBD).

A cet effet une stratégie et plan d'action ainsi qu'une monographie sur la diversité biologique ont été élaborés très tôt pour déterminer l'engagement du pays à la préservation et à la conservation participative de la biodiversité par une implication manifeste de tous les acteurs.

La monographie nationale a permis d'évaluer la situation des ressources biologiques du pays en 1998. Ce document de base a fait ainsi le diagnostic de la situation et dégagé les tendances au niveau des éléments constitutifs de la diversité biologique à savoir :

- espèces,
- populations,
- ressources génétiques,
- écosystème,
- paysages naturels et
- habitats.

Plusieurs thématiques ont été développées : la biodiversité marine et côtière, la biodiversité forestière et faunique, la biodiversité agricole et la biodiversité des eaux intérieures. Egalement d'autres facteurs fortement liés à la diversité biologique ont été traités, à savoir les facteurs socio-économiques affectant la biodiversité, l'environnement institutionnel et juridico-législatif, les coûts et les avantages monétaires et non-monétaires de la conservation des ressources biologiques, la cohérence, la synergie et l'articulation avec les autres institutions de planification environnementale ainsi que la problématique de la participation des populations locales aux prises de décision concernant la gestion des ressources durables de leurs terroirs.

Cette banque de données (monographie) riche d'enseignements a servi de base pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action quinquennal (2000 – 2004) pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique au niveau du pays. Ces documents stratégiques (stratégie et plan d'action 2000-2004) ont été repris dans un exercice plus global de politique environnementale qu'est le Plan d'Action National pour l'Environnement (2007 – 2011) qui accordait plus d'intérêt à la conservation/sauvegarde/gestion durable de la diversité biologique.

Le nouveau cadre de politique quinquennal (2007 – 2011) s'intéresse aux questions de la diversité biologique en ses axes stratégiques 3 et 4.

L'axe 3, intitulé : « favoriser la gestion intégrée et l'utilisation efficiente des ressources naturelles » se singularise pour préserver les ressources marines, du littoral et des plans d'eau pour la pisciculture et englobe les objectifs suivants :

- les ressources halieutiques et leur diversité biologique, en milieu marin sont conservées et gérées durablement pour une pleine contribution au développement socioéconomique du pays. (Objectif 12.1)
- prévoyance, atténuation et adaptation de l'exploitation halieutique aux impacts et risques de l'exploitation pétrolière et gazière. (Objectif 12.2)
- amélioration de la gouvernance littorale à travers notamment la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du littoral en se référant au PDALM. (Objectif 12.3)
- contribuer au développement d'une pêche continentale écologiquement viable. (Objectif 12.4)
- promouvoir la sauvegarde des habitats critiques et les espèces menacées pour une meilleure gestion des ressources halieutiques (Objectif 12.5)
- intégrer l'exploitation des ressources pétrolière dans la stratégie environnementale et du développement durable. (Objectif 13.1)
- prévaloir et atténuer les risques pétroliers et s'y adapter (Objectif 13.2)
- lier le développement du secteur pétrolier à l'aménagement du milieu marin et côtier (Objectif 13.3)
- mise en place d'un système de monitoring continu sur les impacts d'activités d'exploration et d'exploitation offshore sur les ressources halieutiques et en on shore sur les ressources pastorales et hydriques ainsi que sur la santé publique. (Objectif 13.4)
- évaluations des impacts stratégiques du secteur pétrolier et minier (Objectif 13.5)
- contrôle et suivi des substances dangereuses utilisées dans l'exploitation et l'exploration (Objectif 13.6)
- intégrer l'exploitation des ressources minières dans la stratégie environnementale et de développement durable (Objectif 14.1)
- mieux approprier les contrats de partage de production avec les notions du développement durable. (Objectifs 14.2)
- élaboration des plans de gestion et de développement des zones humides. (Objectif 15.1)
- renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux (Objectif 15.2)
- suivre de façon permanente et évaluer les écosystèmes des zones humides (Objectif 15.3)



## Quatrième Rapport National CBD- Version Finale

- valoriser le potentiel des zones humides continentales (Objectif 15.4)
- appuyer les acteurs locaux vulnérables (Objectif 16.1)
- développer les capacités des femmes en milieu rural (Objectif 16.2)
- appuyer la décentralisation et l'émergence d'une société civile locale efficace. (Objectif 16.3)

**L'axe stratégique 4**, intitulé : « gérer l'environnement local et global conformément aux engagements pris dans le cadre des conventions internationales » est structuré en 3 volets distincts :

- Volet 1 la convention sur les changements climatiques (UNFCCC)
- Volet 2 la convention sur la diversité biologique (CDB)
- Volet 3 la convention cadre sur la lutte contre la désertification (CCD)

Les objectifs assignés à cet axe stratégique sont :

- renforcer le potentiel de séquestration du carbone (objectif 17.1) :
- consolider les projets d'atténuation (Objectif 17.2)
- participer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable du secteur de l'énergie domestique (Objectif 17.3)
- participer aux mesures d'adaptation aux changements climatiques (Objectif 17.4)
- appuyer la conservation des aires protégées (Objectif 17.5)
- protéger les espèces menacées (Objectif 17.6)
- promouvoir la conservation ex-situ (Objectif 17.7)
- conserver les ressources fauniques (Objectif 17.8)
- conserver la biodiversité marine et côtière (Objectif 17.9)
- conserver les ressources ligneuses, non ligneuses et agricoles (Objectif 17.10)
- promouvoir l'élevage et les ressources pastorales (Objectif 17.11)
- promouvoir les pratiques traditionnelles d'amélioration des productions animales et végétales (Objectif 17.12)
- améliorer la production en milieu rural pour soutenir la lutte contre la désertification (Objectif 17.13)
- promouvoir l'information, l'éducation et la communication en matière de lutte contre la désertification (Objectif 17.14)
- renforcer les capacités de la recherche (Objectif 17.15)
- mise en place d'un cadre de concertation et de mise en synergie des conventions internationales (Objectif 17.16)

Il convient de souligner que le document stratégique actualisé dénommé : Plan d'action national pour l'environnement (PANE 2007-2011) est le seul cadre national en vigueur pour s'occuper des questions relatives à la biodiversité en dehors de son aspect général de politique environnementale.

Ce document de politique environnementale s'articule autour de cinq (5) axes stratégiques qui sont :

- renforcer les moyens institutionnel et politiques de gérer efficacement l'environnement et les ressources naturelles
- favoriser l'accès durable aux services de base
- favoriser la gestion intégrée et l'utilisation efficiente des ressources naturelles
- gérer l'environnement local et global conformément aux engagements pris dans le cadre des conventions internationales
- prévoir des mécanismes de financement de la stratégie de développement durable.

Ces cinq (5) axes stratégiques qui sont fortement liés et complémentaires, sont éloquentes pour traiter dans son intégralité les questions liées à la biodiversité en particulier et à l'environnement en général.

## **2.2 Activités engagées**

### **2.2.1 Coopération**

Cette rubrique traite les questions relatives à la coopération dans les domaines de la promotion de la biodiversité pour un développement durable. Pour ce faire :

Il convient de préciser que la Mauritanie dispose actuellement d'un cadre stratégique de concertation qui est le Plan d'action national pour l'environnement, élargi à tous les mécanismes et formes de concertations (locales, régionales, internationales, bilatérales et multilatérales). La stratégie nationale de développement durable (SNDD) et son Plan d'Action national pour l'environnement (PANE) sont les seuls outils de référence de synergie entre les différentes conventions internationales et actions de développement au niveau national. Le Plan d'action national pour l'environnement constitue un progrès significatif pour le pays par rapport à la situation en 2000- 2004 où les cadres stratégiques étaient éparpillés en fonction des thématiques (PAN/LCD, SNC, etc.) et la synergie n'était fort évidente.

Ce cadre stratégique qui est le PANE (2007-2011) va absolument renforcer les capacités de décision du Conseil National Environnement et Développement, (CNED) et de s'assurer de l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinentes. Le CNED outil d'orientation et prise de décision est actuellement inopérant.

Au niveau des textes juridiques, la Mauritanie ne dispose pas de législation propre à la gestion des aires protégées et des zones humides pour déterminer les critères de : classements, recherches scientifiques, coefficient d'exploitation des ressources biologiques, etc. Cependant un arsenal de lois (codes forestier et code de la chasse et protection de la nature) ouvert à tous les domaines de la biodiversité (marine, côtière, agricoles, eaux intérieures, zones arides/subhumides/montagnes) pour les aspects d'intimidations et répressions des délinquants et braconniers.

En ce qui concerne la gestion du couvert végétal forestier, les amendements ont été apportés au Code forestier pour le rendre plus accessible.

La loi cadre sur l'environnement n° 2000/045 du 26 juillet 2000 dispose de décret d'application pour la rendre opérationnelle. La loi n°97/006/ du 20 juillet 1997 souffre quant à elle d'absence de décret d'application. Par contre le code pastoral n°     semble disposé d'un décret d'application.

Néanmoins, la Mauritanie a besoin d'un appui pour réactualiser son arsenal juridique pour son adéquation à l'esprit des conventions internationales. Cet appui doit être orienté pour l'intégration de certaines dispositions des conventions internationales dans les lois nationales et la promulgation des lois relatives à la protection de zones humides et des aires protégées.

### **2.2.2 Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable**

Pour la conservation et l'utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité, la Mauritanie a initié un certain nombre de projets, tant au niveau régional que national à savoir :

- Projet Biodiversité Mauritanie/Sénégal (PNUE/PNUD/GEF/Thetherland/RFA)
- Projet Appui à la gestion durable du littoral mauritanien (AFD/France)
- Projet Approfondissement des connaissances du Banc d'Arguin/PACOBA (SCAC/France)
- Projet pour la Conservation de la BD marine et côtière (PNUD/GEF)
- Projet Adaptation aux Changements Climatiques en zone Côtière (BAD et UNESCO)
- Projet Appui à la restauration et à la Conservation des Ecosystèmes et la biodiversité de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Bas delta/PND (AECID/Espagne)
- Projet de création d'une aire protégée autour du Guelb ER Richatt (Union Européenne)
- Projet de création des deux aires protégées au Hodh El Gharbi/El Aguer et au Gorgol /El Atf (MCC/USA)
- Projet Réserve de Biosphère Transfrontière du bas delta fleuve Sénégal (UICN)
- Projet Initiative Mangrove en Afrique de l'Ouest (Wetlands International)
- Projet développement Intégré Guidimakha (GTZ)
- Projet de Développement Rural Communautaire (Banque Mondiale)
- Programme de Gestion de Ressources Naturelles (ProGRN/GTZ)
- Projet Roselt (Observatoire du Sahara et du Sahel) mesures écologiques relatives au suivi de la biomasse dans la zone de Nouakchott en rapport avec l'OSS

La Mauritanie a également entrepris des démarches pour l'inscription de plusieurs sites (Mahmouda, Ch'Lim, Oum Lellé/Sawana et le lac Gabou) sur la liste des zones humides d'importance internationale (Ramsar, Iran, 1971).

Ces actions de renforcement de la conservation et l'utilisation durables des ressources biologiques sont presque à termes. Les services compétents du pays doivent entreprendre d'autres initiatives pour assurer la régénération du milieu qui est déjà fragilisé par la péjoration du climat et des actions anthropiques.

### **2.2.3 Identification et Surveillance**

A l'échelle nationale, le pays dispose de deux types de surveillances : (suivi écologiques et ouverte dite système répressif) :

**Suivi-écologique** : est effectué à l'aide des opérations annuelles de comptage des oiseaux et l'évaluation des aires protégées qui permettent d'identifier les indicateurs de biodiversité et de dégager leurs tendances évolutives. Ce type de suivi est localisé au niveau des aires protégées, notamment dans les deux parcs nationaux (Banc d'Arguin et du Diawling). Le Parc national du Banc d'Arguin dispose son dispositif de suivi à long terme (un observatoire) qui est financé dans le cadre du projet PACOBA.

Pour le domaine marin, la surveillance est assurée par la Délégation Générale à la Surveillance effectuée par des éléments de la Marine Nationale.

En ce qui concerne le domaine continental, on note également la présence d'un Observatoire du Sahara et du Sahel qui s'intéresse aux mesures écologiques relatives au suivi de la biomasse dans la zone de Nouakchott en rapport avec l'OSS Projet Roselt.

**Surveillance ouverte dite système répressif** est assurée par un corps forestier diminué de son effectif par des départs à la retraite et manque de moyens de déplacement contre un braconnage intense et une destruction massive des habitats de la faune sauvage.

**En matière d'identification**, le pays a fort besoin d'un inventaire qui couvre l'environnement biophysique. Cet inventaire servira de référence pour les évaluations éventuelles.

La situation de l'environnement biophysique reste encore méconnue en raison de l'absence d'une évaluation en la matière.

Néanmoins nous pouvons énumérer entre autres certains besoins qui seraient indispensables au travail des taxonomistes, il s'agit de ;

- Inventorier la faune et la flore de notre pays (réactualisation de la monographie) ;
- Réhabiliter les herbiers spécifiques existants (ENS et Fac) et l'unique parc zoologique ;
- Créer un herbier national de référence, des herbiers spécifiques des jardins botaniques et parcs zoologiques ;
- Mettre en place une banque de données en vue d'apprécier l'importance de la diversité biologique ;

Les contraintes qui freinent le progrès dans le domaine de la taxonomie sont :

- manque d'infrastructures physiques
- manque de matériel scientifique et de collecte
- manque de fonds alloués aux projets de recherche
- manque de bibliothèque et d'ouvrages de taxonomie
- manque de collection biologique
- personnel peu qualifié

### **2.2.4 Conservation in-situ**

Dans le cadre de la conservation in-situ, une réserve de biosphère transfrontalière du delta du fleuve Sénégal a été érigée en 2005 en plus des deux parcs nationaux du Banc d'Arguin et de Diawling. (Il faut retenir que le PNBA, le PND et Chat-TBoul sont classés comme sites Ramsar et que le PNBA est un patrimoine mondial par contre l'inscription du Parc national de Diawling suit son cours.)

Parmi les actions de conservation à l'échelle nationale, on note :

- 20 espèces végétales autochtones menacées de disparition ont été intégralement protégées conformément à la loi N° 2007-055/ abrogeant et remplaçant la loi N°97/007 du 20 janvier 1997 portant code forestier.
- les espèces animales protégées à l'intérieur des zones de conservation ont été listées dans la loi N° 97006 du 20 juillet 1997 portant code de la chasse et protection de la faune.
- l'existence de trois réserves, notamment de Tilemsi, d'El Arguer et de Guelb Richatt dont les statuts juridiques méritent une révision compte tenu des changements survenus dans les zones ces dernières décennies.
- dans la wilaya du Gorgol, la zone d'El Atf a été identifiée comme réserve en raison des ressources biologiques qu'elle renferme.

### **2.2.5 Espèces exotiques**

La Mauritanie est signataire de plusieurs conventions internationales dont le but est de protéger la Biodiversité dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques envahissantes qui traversent les frontières internationales notamment la convention de la CITES, la convention de la Biodiversité, la convention CMS et la convention de RAMSAR. Il existe également une coopération au niveau national, sous-régionale et régionale pour la détection et l'éradication des espèces exotiques envahissantes

Pour ce qui est de l'introduction des espèces exotiques en Mauritanie, certaines dispositions ont été prises entre autres un arrêté du MDRE N° 00 12 48 du 12 novembre 2002 fixant la liste des végétaux et produits végétaux dont l'introduction en territoire national est prohibée, et également un 2<sup>ème</sup> arrêté N° 1257 du 12 novembre 2002 fixant la liste des organismes animaux et végétaux de quarantaine.

Des efforts importants ont été réalisés en matière d'utilisation des évaluations des risques pour évaluer les menaces que ces espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique.

### **2.2.6 Connaissances traditionnelles et dispositions connexes**

La Mauritanie reconnaît pleinement dans sa stratégie nationale et son plan d'action la nécessité de respecter, de préserver et de maintenir les connaissances, innovations, et pratiques des communautés autochtones et locales qui reflètent des modes de vie traditionnels soucieux de la conservation et de l'utilisation durable des ressources biologiques. Nos éleveurs, agriculteurs, bûcherons et autres personnes profitent directement, de l'expérience et des connaissances qui sont utiles pour répondre aux besoins de la biodiversité, de la planification et de la gestion de toutes les ressources.

Grace à leurs connaissances locales basées sur l'observation et de l'expérience directe de mise à l'essai, les populations autochtones connaissent bien leurs milieux naturels dans lesquels ils vivent depuis des siècles. Elles comprennent de manière particulière l'usage de chaque plante et animal ainsi que le fonctionnement des écosystèmes d'où une facilité d'adaptation extraordinaire face aux situations climatiques les plus sévères.

C'est dans ce cadre que des études en matière de connaissances traditionnelles ont été réalisées en faveur des communautés autochtones de la côte marine. Nous pouvons citer le cas des Imraguens installés à l'intérieur des limites du PNBA et qui bénéficient des droits de pêche exclusifs.

Des programmes visant le renforcement des capacités des communautés autochtones ont été élaborés. Ces programmes concernent entre autres la confection des nattes, la conservation des produits de pêche, la fabrication des pirogues et lanches, etc.

La restauration de la flottille de lanches constitue l'une des actions les plus importantes pour l'exploitation rationnelle des ressources (halieutiques et avifaunes) et leur utilisation en matière d'écotourisme.

### **2. 2.7 Conservation ex-situ**

La conservation ex-situ ne touche pas encore les ressources zoo génétiques. Par contre les activités agricoles et en particulier phytogénétiques connaissent des actions de conservation ex situ au niveau du Centre national de recherche agronomique et développement agricole (CNRADA). Ainsi, le maïs, le sorgho, le millet, le niébé et l'orge sont des espèces locales conservées

### **2. 2.8 Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique**

La Mauritanie intègre le processus d'utilisation durable des ressources biologiques et ce à travers la loi cadre portant code environnement N° 2000/045<sup>e</sup> en son article 4 qui stipule que l'environnement constitue un patrimoine national dont la gestion doit concilier les droits des générations actuelles avec ceux des générations futures et l'exploitation des ressources naturelles doit garantir leur usage durable.

Des interventions qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées ou la diversité biologique a été appauvrie, ont été prises dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets et programmes de développement, notamment (bien que la liste est longue) on peut citer :

- le projet de conservation de la diversité biologique par la réhabilitation participative des terres dégradées dans les zones arides et semi arides transfrontalières de la Mauritanie et du Sénégal.
- projet de développement communautaire
- et le projet PASK et le projet d'aménagement du littoral mauritanien
- le PRCM le programme de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest. ;
- ensemencement aérien
- Projet ceinture verte de Nouakchott
- ProGRN (projet Guidimakha et Hodh El Gharbi)

D'autre part, le gouvernement mauritanien a lancé le processus de lutte contre la pauvreté ayant associé l'administration, les collectivités locales, les représentants des organisations socioprofessionnelles, les organisations de la société civile, le secteur privé, les universitaires et autres acteurs. A cet effet, l'Etat favorise les initiatives privées dans le domaine de l'écotourisme

### **2.2.9 Mesures d'incitation**

L'ensemble des mesures d'incitation sont prises en compte dans le cadre des études, conceptions, et applications de programmes et projets liés à la biodiversité en particulier et l'environnement en général.

En général la liste des incitations prises en compte par les programmes porte sur : boutiques villageoises, cases de santé, moquées, forages et puits pastoraux, adduction d'eau, matériel horticoles, subventions, micro-crédit, barrages, désenclavement, motopompe, etc.

D'autre part la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a pris des mesures spéciales en faveur des femmes et jeunes à travers un appui aux groupements d'intérêt économiques (GIE) en particulier à la formation des GIE des femmes et une mise en place d'une ligne de crédit spécifique aux femmes.



### **2.2.10 Recherche et formation**

La recherche est le secteur délaissé pour des raisons de manque de structures qualifiées et de thématiques ciblées dans les domaines de la biodiversité en général. Néanmoins certaines actions localisées sont menées au niveau :

- de l'université dans le cadre d'un projet conservation et valorisation des ressources phylogénétiques en Mauritanie. Ce projet vise en particulier :
  - Le palmier dattier
  - Acacia senegal
  - Maerua crassifolia
  - Moringa oleifera
- PNBA et IMROP dans le cadre du programme PACOBA, qui vise l'approfondissement des connaissances du fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers et sur la diversité ainsi que sur l'état des ressources ichtyofauniques du Golf d'Arguin.

### **2.2.11 Education et sensibilisation du public**

La mise en œuvre des différentes stratégies de communication et de sensibilisation du public a permis de toucher un large public au travers de la presse visuelle, écrite et parlée.

Les outils utilisés dans le domaine de la communication, éducation et sensibilisation sont : réunions, débats, conférences, rencontres/ visites, médias, etc.

Dans le cadre d'initiatives comme celle du CILSS, des efforts ont été entrepris au niveau d'un réseau régional sur la sensibilisation / communication autour de problèmes sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement en général. Il s'agit en fait d'un projet formation et information sur l'Environnement (PFIE).

Egalement les ONG locales et internationales intervenant dans les domaines de l'éducation, communication et sensibilisation sont actives, notamment :

- les ONGs, locales, malgré leurs moyens limités, ont donné de leur mieux pour sensibiliser les populations locales sur l'opportunité et l'intérêt de la conservation et de l'utilisation rationnelle des ressources biologiques ;
- celles de l'UICN, et de la FIBA (Fondation internationale du Banc d'Arguin) ont apporté leurs contributions significatives dans le domaine de la conservation des éléments constitutifs de la biodiversité.

Il convient de signaler l'existence d'un centre d'interprétation environnementale au niveau de la Réserve Satellite de Cap Blanc. Ce centre est destiné à accueillir des scolaires et des jeunes. Il est financé par la coopération espagnole

### **2.2.12 Etudes d'impact et réduction des effets néfastes**

Le pays a mis en place un Conseil National Environnement Développement (CNED) par décret n°95/060 en décembre 1995 qui a pour mission entre autres l'orientation, l'évaluation, etc.

Ce conseil comprend trois structures pour son fonctionnement : qui sont :

- Comité technique environnement et Développement (CTED) qui intervient au niveau investigation technique et stratégique.
- Conseils régionaux environnement et Développement (CRED) qui interviennent au niveau régional
- Secrétariat permanent (SP).

Ce conseil national est resté jusque là inactif.

Néanmoins, l'application des lignes directrices de la convention sur la biodiversité est effective dans la législation élaborée jusqu'à présent notamment la loi cadre sur l'environnement ses décrets d'application, le code forêt et le code pastoral. D'autres textes non moins importants, secteur minier, pêche, pétrole contiennent des lignes directrices

### **2.2.13 Accès aux ressources génétiques**

Des dispositions ont été prises conformément à la loi N° 2007/055/2007 abrogeant et remplaçant la loi n° 97/007/1997 portant code forestier et la loi n° 97/006/1997 portant code de la chasse et protection de la nature.

L'introduction d'espèces animales ou végétales exotiques transgéniques, des produits animaux ou végétaux jugées par les autorités compétentes comme étant susceptibles de porter atteinte aux espèces animales ou végétales locales est soumise à l'autorisation préalable conformément aux dispositions Légales.

Quelques textes réglementaires nationaux et conventions sont en place pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche.

Notre pays prend en compte les lignes directrices de Bonn lors de l'élaboration et la formulation de mesures législatives, administratives et les applique conformément aux modalités prévues à l'article 15 sur la diversité biologique selon lesquelles doivent s'effectuer l'accès et le partage des avantages

### **2.2.14 Accès à la technologie et transfert de technologie**

Dans le cadre du plan national pour l'environnement et le développement durable, et le plan national de lutte contre la désertification ( PAN/LCD) de même que la stratégie et plan national de Biodiversité, des mesures ont été prises comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre des cadres institutionnels, administratifs, législatifs, juridiques et politiques

nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la convention et leur adaptation.

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) est l'outil de politique nationale prenant en compte tous ces aspects de mesures prévues dans cet article.

### **2.2.15 Exchange of information**

Le centre d'échange (Clairing house mechanism) (CHM) et le centre d'échange de la biosécurité de la Mauritanie sont des mécanismes contribuant à l'échange d'information et à la coopération technique et scientifique dans le domaine de la diversité biologique. Ils disposent des programmes réguliers de d'échange, de formation et d'information

### **2.2.16 Coopération technique et scientifique**

La Mauritanie a ratifié plusieurs conventions internationales et établi des relations bilatérales et multilatérales dans le domaine de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Plusieurs programmes de recherche conjoints sont en cours notamment le programme régional pour la conservation des ressources côtières et marines pour l'Afrique de l'ouest, Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et de Pêche (l'IMROP) travaille également avec plusieurs organismes et institutions étrangères dans ce domaine.

Un accord cadre de coopération existe également entre les deux Parcs nationaux du Banc d'Arguin et du Diawling et certaines universités françaises ainsi qu'un jumelage entre le PND et Le PNOD au Sénégal.

Il convient de souligner à ce sujet que le CHM de Mauritanie est un outil de gestion de l'information mettant à la disposition des chercheurs et décideurs les informations utiles.

Le centre d'échange peut jouer un rôle essentiel dans la synergie entre les conventions en matière de coopération et d'échange d'information scientifique et technique.

### **2.2.17 Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages**

Le pays reste dans le besoin d'appui pour l'élaboration d'un cadre de référence pour le développement de la biotechnologie et le partage des avantages.

## **2.3 Difficultés empêchant le développement de la biodiversité**

Malgré l'élaboration du cadre stratégique de synergie entre les différents secteurs et intervenants qui est la stratégie nationale de développement durable (SNDD) et son Plan d'Action national pour l'environnement (PANE), seuls outils de référence dans les domaines

de la biodiversité, il existe encore des difficultés d'ordre politique, juridique, institutionnel, financier, administratif.

- Cadre politique : le cadre politique (stratégie nationale de développement durable (SNDD) et son Plan d'Action national pour l'environnement (PANE) connaissent des difficultés dans leur intégration au niveau des différents secteurs de développement et de suivi régulier dans l'action liées à la diversité biologique.
- Cadre juridique : Au niveau des textes juridiques, la Mauritanie ne dispose pas de législation propre à la gestion des aires protégées et des zones humides pour déterminer les critères de : classements, recherches scientifiques, coefficient d'exploitation des ressources biologiques, etc. Cependant un arsenal de lois (codes forestier et code de la chasse et protection de la nature) ouvert a tous les domaines de la biodiversité (marine, côtière, agricoles, eaux intérieures, zones arides/subhumides/montagnes) pour les aspects d'intimidations et répressions des délinquants et braconniers.
- Cadre institutionnel : Le pays a mis en place un Conseil National Environnement Développement (CNED) par décret n°95/060 en décembre 1995 qui a pour mission entre autres l'orientation, l'évaluation, etc. Ce conseil national est resté jusque là inactif.
- Obstacles financiers : La contrainte principale est le manque de financement. Plusieurs initiatives en faveur de la conservation de la biodiversité sont restées bloquées par le manque de moyens financiers dû à l'inexistence des structures de mobilisation des ressources financières.
- Obstacles administratifs : Au niveau administratif, les mandats ne sont pas clairs. Les autorités politiques sont peu informées et peu sensibilisées sur les enjeux de la stratégie et plan d'action sur la diversité biologique. L'absence ou l'insuffisance des spécialistes dans de nombreux domaines essentiels de la conservation de biodiversité (taxonomistes, ingénieurs halieutes, droit de l'environnement, systèmes d'information géographique...), rend l'administration en charge de la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action inefficace dans ses missions.

## **2.4. Propositions de solutions aux difficultés enregistrées**

Les difficultés et défis enregistrés demandent des solutions aux domaines ciblés. Pour ce faire :

- Cadre politique : l'intégration de la dimension biodiversité aux actions de développement doit être une priorité absolue. Cette intégration exigera des développeurs la prise en compte dans leurs programmes des éléments constitutifs de la biodiversité afin de conserver les potentialités et prévenir la dégradation. Le processus utilisé est l'incorporation dans le plan d'action national pour l'environnement, d'éléments pertinents relatifs à la diversité biologique.
- Cadre juridique : Au niveau des textes juridiques, la Mauritanie doit disposer d'une législation propre à la gestion des aires protégées et des zones humides pour déterminer les critères de : classements, recherches scientifiques, coefficient d'exploitation des ressources biologiques, etc. et d'autre part dépasser les aspects d'intimidations et répressions vers des actions concrètes de suivi de la diversité biologique dans sa grandeur réelle. En outre le personnel technico-scientifique chargé de suivi-évaluation des éléments constitutifs de la biodiversité doit disposer d'un statut qui précise son mandat et la nature des moyens d'intervention.

- Cadre institutionnel : La rédynamisation du Conseil National Environnement Développement (CNED) et ses antennes régionales ainsi que la révision de son statut, sa composition et son mandat afin de le réadapter aux exigences d'une biodiversité durable pour un développement continu. De même l'implication et la responsabilisation effectives des communautés locales et autochtones à toute activité liée à la biodiversité est une exigence.
- Obstacles financiers : La mobilisation des ressources financières doit constituer une priorité au niveau national. Pour ce faire la participation des différents acteurs aux développements, sociétés civiles, opérateurs économiques et populations locales doit être normalisée par des actes.
- Obstacles administratifs : Au niveau administratif, les mandats doivent être bien définis pour pallier aux difficultés. Les autorités politiques et administratives doivent être formées et sensibilisées sur les enjeux de la conservation et de l'utilisation de la biodiversité. La formation et le renforcement des capacités du personnel d'intervention (taxonomistes, ingénieurs halieutes, droit de l'environnement, systèmes d'information géographique...).

## **2.5 Ressources financières**

Des financements ont toujours existés pour soutenir les activités de reconstitution du milieu naturel (régénération, reboisement, protection des pâturages, barrages, etc.) sous forme de fonds national pour désertification (FND), créé en 1996 pour accompagner les programmes de lutte contre la désertification. Pour intégrer la désertification à la dimension environnementale (y compris la biodiversité), en avril 1998, le FND devait laisser place au Fonds national pour l'environnement (FNE).

Ce fonds national de l'environnement qui n'a pas abouti faute de volonté politique pourrait être repris dans le cadre de l'exercice PANE en mettant en exergue le maintien des éléments constitutifs de la diversité biologique.

On peut ajouter à ces exercices :

- Un Fonds Fiduciaire pour le PNBA qui est en cours d'installation. Ce fonds fiduciaire est destiné provisoirement à financer des actions de conservation de la nature dans le PNBA et serait ultérieurement ouvert aux autres aires protégées;
- Dans le cadre des accords de pêche entre la Mauritanie et l'Union Européenne des ressources financières pourraient être réservées chaque année à la conservation des ressources halieutiques du Golf d'Arguin.
- FEM qui a toujours accompagné les actions de maintien de la biodiversité et de la conservation des écosystèmes à différents niveaux.

## **CHAPITRE III. INTEGRATION SECTORIELLE ET INTERSECTORIELLE DES CONSIDERATIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.**

### **3.1. Intégration des considérations sur la diversité biologique**

La Mauritanie dispose actuellement d'un cadre stratégique de concertation qui est le Plan d'action national pour l'environnement, élargi à tous les mécanismes et formes de concertations (locales, régionales, internationales, bilatérales et multilatérales). La stratégie nationale de développement durable (SNDD) et son Plan d'Action national pour l'environnement (PANE) sont les seuls outils de référence de synergie entre les différentes conventions internationales et actions de développement au niveau national. Le Plan d'action national pour l'environnement constitue un progrès significatif pour le pays par rapport à la situation en 2000- 2004 où les cadres stratégiques étaient éparpillés en fonction des thématiques (PAN/LCD, SNC, etc.) et la synergie n'était fort évidente.

Ce cadre stratégique qui est le PANE (2007-2011) va absolument renforcer les capacités de décision du Conseil National Environnement et Développement, (CNED) et de s'assurer de l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinentes. Le CNED outil d'orientation et prise de décision est actuellement inopérant.

#### ***3.1.1 Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'environnement***

La Mauritanie ne dispose pas de législation propre à la gestion des aires protégées et zones humides, néanmoins l'intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'environnement a été prise en considération dans la loi cadre de l'environnement N° 2000/045° qui stipule que l'environnement constitue un patrimoine national dont la gestion doit concilier les droits des générations actuelles avec ceux des générations futures et l'exploitation des ressources naturelles doit garantir leur usage durable (article 4).

Il convient de préciser que la loi cadre sur l'environnement dispose de décret d'application pour la rendre opérationnelle.

En ce qui concerne la gestion du couvert végétal forestier, les amendements ont été apportés au Code forestier pour le rendre plus accessible.

Les deux Parcs nationaux du Banc d'Arguin (PNBA) et de Diawling (PND) ont chacun un plan d'aménagement qui prévoit entre autres l'amélioration de la gestion des ressources marines et côtières. Ces plans d'aménagement et de gestion prennent en compte les besoins de tous les acteurs en place, pêcheurs, agriculteurs,, éleveurs et artisans...de manière à assurer le développement et l'utilisation durable des ressources dans ces zones protégées

D'autre part et dans le cadre du programme régional pour la conservation des ressources côtières et marines (PRCM) un projet de recherche ciblé couvrant 3 espèces notamment, le

Mulet, la Courbine et le Tassergal a permis de mieux connaître dans sa première phase l'écologie, le parcours migratoire, ainsi que les menaces qui pèsent sur le maintien des stocks du mulet en première phase. Dans sa deuxième phase, à partir de 2004) le programme de recherche a connu une extension au niveau de la couverture des espèces protégées pour ainsi étudier en plus du Mulet, la Courbine et le Tassergal.

Ce programme concerne en plus de la Mauritanie, le Sénégal.

Egalement en matière de renforcement des capacités, il y a un appui de l'UICN pour la formation du personnel technique et des chercheurs dans le domaine.

La Mauritanie a mis également en place les dispositions administratives, institutionnelles et législatives pour le développement et la gestion intégrée des aires marines et côtières.

Ainsi la loi cadre d'environnement, le code de pêche et autres textes réglementant ces zones humides, ont été révisées de manière à permettre un développement harmonieux et une gestion intégrée des aires marines et côtières.

La Mauritanie a également ratifié les conventions internationales régissant la gestion des zones humides notamment la convention de Ramsar, la convention de la biodiversité ainsi que celle de la CITES.

L'institut mauritanien de recherche océanographique et de pêche entreprend depuis plusieurs années des recherches en vue de l'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers et ce en collaboration avec la faculté des sciences et techniques de l'université de Nouakchott et d'autres organismes internationaux. Ces recherches couvrent actuellement plusieurs domaines tels que la courantologie, les différents niveaux de la chaîne trophique (phytoplancton et du zooplancton) jusqu'aux prédateurs qui viennent en haut de cette chaîne.

Ces recherches ont contribué de façon significative à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes.

### **3.1.2 Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'éducation**

La mise en œuvre des différentes stratégies de communication et de sensibilisation du public a permis de toucher un large public au travers de la presse visuelle, écrite et parlée.

Les outils utilisés dans le domaine de la communication, éducation et sensibilisation sont : réunions, débats, conférences, rencontres/ visites, médias, etc.

Dans le cadre d'initiatives comme celle du CILSS, des efforts ont été entrepris au niveau d'un réseau régional sur la sensibilisation / communication autour de problèmes sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement en général. Il s'agit en fait d'un projet formation et information sur l'Environnement (PFIE).

Egalement les ONG locales et internationales intervenant dans les domaines de l'éducation, communication et sensibilisation sont actives, notamment :



- les ONGs, locales, malgré leurs moyens limités, ont donné de leur mieux pour sensibiliser les populations locales sur l'opportunité et l'intérêt de la conservation et de l'utilisation rationnelle des ressources biologiques ;
- celles de l'UICN, et de la FIBA (Fondation internationale du Banc d'Arguin) ont apporté leurs contributions significatives dans le domaine de la conservation des éléments constitutifs de la biodiversité.

Il convient de signaler l'existence d'un centre d'interprétation environnementale au niveau de la Réserve Satellite de Cap Blanc. Ce centre est destiné à accueillir des scolaires et des jeunes. Il est financé par la coopération espagnole

### **3.1.3 Intégration de la diversité biologique dans le secteur « Recherche et formation »**

La recherche est le secteur délaissé pour des raisons de manque de structures qualifiée et de thématiques ciblées dans les domaines de la biodiversité en général. Néanmoins certaines actions localisées sont menées au niveau :

- de l'Université de Nouakchott dans le cadre d'un projet conservation et valorisation des ressources phylogénétiques en Mauritanie. Ce projet vise en particulier :
  - Le palmier dattier
  - Acacia senegal
  - Maerua crassifolia
  - Moringa oleifera
- PNBA et IMROP dans le cadre du programme PACOBA, qui vise l'approfondissement des connaissances du fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers et sur la diversité ainsi que sur l'état des ressources ichtyofauniques du Golf d'Arguin.

### **3.1.4 Intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'agriculture**

La diversité biologique a été prise en compte dans l'élaboration de la stratégie agricole en 19... Impulsée lors de l'atelier sur la biodiversité agricole en Afrique de l'Ouest tenue la même année à... Le document contenant la stratégie et le plan d'action a été publié par la FAO et la GTZ -. Le plan d'action a défini trois objectifs spécifiques :

OS1 : Intégrer aux programmes et politiques agricoles existants des considérations sur la protection et la mise en valeur de la biodiversité ;

OS2 : Réduire la demande de bois de chauffe en favorisant une utilisation rationnelle de l'énergie au niveau de l'ensemble des consommateurs ;

OS3 : Améliorer et affiner les connaissances du cheptel et de ses performances

Ainsi la stratégie pour le développement du secteur agropastoral doit tenir compte des défis que l'économie mauritanienne doit affronter : (i) des changements démographiques structurels, avec une urbanisation croissante, une "féminisation" des zones rurales suite aux migrations des

hommes, et une évolution des besoins en matière de services d'appui adaptés tant sur le plan agricole que sur celui de la santé, de l'éducation ou de la formation ; (ii) l'émergence du pétrole, dont les revenus peuvent contribuer positivement aux investissements en zone rurale et à la réduction de la pauvreté, mais qui peuvent conduire aussi à une marginalisation croissante d'une partie importante de la population, surtout dans les zones rurales, au profit des secteurs urbains modernes et des éléments les plus dynamiques de la population ; (iii) les enjeux de la mondialisation, dont les effets peuvent être positifs (par exemple pour faciliter l'accès au marché international ou l'importation des produits agricoles à des prix plus bas) ou négatifs (par exemple : des risques de baisses des revenus tirés de l'agriculture ou sur la sécurité alimentaire) ce qui pourrait conduire, sans mesures correctives appropriées, à l'appauvrissement relatif des populations rurales, à des tensions sur le marché du travail ou à l'augmentation des phénomènes migratoires vers les villes ou à l'étranger.

Pour permettre au secteur agropastoral de jouer son rôle et d'atteindre les objectifs fixés, le plan d'action s'articule autour des huit axes stratégiques suivants :

- l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire,.
- le renforcement de la production et de la productivité,.
- la sécurité alimentaire et nutritionnelle,
- l'intégration des activités agropastorales dans le marché,
- les droits fonciers et la gestion durable des ressources naturelles.
- les infrastructures et les investissements ruraux,
- l'équité sociale, la dimension genre et la réduction de la pauvreté rurale,
- le renforcement des acteurs et des institutions,

### **3.1.5 Intégration de la diversité biologique dans le secteur de la pêche**

Le plan d'action national pour l'environnement (PANE) prend en compte l'intégration de la diversité biologique dans le secteur de la pêche et ce dans son axe 3, intitulé : « favoriser la gestion intégrée et l'utilisation efficiente des ressources naturelles» qui se singularise pour préserver les ressources marines, du littoral et des plans d'eau pour la pisciculture.

Les objectifs suivants consacrent bien cette intégration :

- les ressources halieutiques et leur diversité biologique, en milieu marin sont conservées et gérées durablement pour une pleine contribution au développement socioéconomique du pays. (Objectif 12.1)
- prévoyance, atténuation et adaptation de l'exploitation halieutique aux impacts et risques de l'exploitation pétrolière et gazière. (Objectif 12.2)
- amélioration de la gouvernance littorale à travers notamment la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du littoral en se référant au PDALM. (Objectif 12.3)
- contribuer au développement d'une pêche continentale écologiquement viable. (Objectif 12.4)
- promouvoir la sauvegarde des habitats critiques et les espèces menacées pour une meilleure gestion des ressources halieutiques (Objectif 12.5)

### **3.1.6 Intégration de la diversité biologique dans le secteur pétrolier**

Le plan d'action national pour l'environnement (PANE) prend en compte l'intégration de la diversité biologique dans le secteur pétrolier dans son axe 3 cité ci-dessus et ce au niveau des objectifs suivants :

- intégrer l'exploitation des ressources pétrolière dans la stratégie environnementale et du développement durable. (Objectif 13.1)
- prévaloir et atténuer les risques pétroliers et s'y adapter (Objectif 13.2)
- lier le développement du secteur pétrolier à l'aménagement du milieu marin et côtier (Objectif 13.3)
- mise en place d'un système de monitoring continu sur les impacts d'activités d'exploration et d'exploitation offshore sur les ressources halieutiques et en on shore sur les ressources pastorales et hydriques ainsi que sur la santé publique. (Objectif 13.4)
- évaluations des impacts stratégiques du secteur pétrolier et minier (Objectif 13.5)
- contrôle et suivi des substances dangereuses utilisées dans l'exploitation et l'exploration (Objectif 13.6)
- intégrer l'exploitation des ressources minières dans la stratégie environnementale et de développement durable (Objectif 14.1)

### **3.2 Intégration thématique**

L'intégration thématique a connu un développement positif et encourageant. On note par thématique ce qui suit :

#### **3.2.1 Ecosystème des eaux intérieures**

Dans le cadre de la monographie nationale en matière de biodiversité des inventaires des éléments constitutifs des écosystèmes des eaux intérieures ont été réalisés. Egalement des concepts de projet ont été élaborés pour la mise en place des programmes de conservation de la diversité biologique des eaux intérieures prenant aussi en compte la lutte contre la pauvreté en tant que priorité stratégique de l'Etat.

Ces concepts de projet ont été élaborés avec l'appui de l'UICN et ont pour but (i) la conservation et l'utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité des eaux intérieures (ii) la réduction de la pauvreté, l'amélioration des conditions sanitaires des populations (iii) la promotion de la femme

Ce programme concerne entre autres, la mare de « Mahmouda » dans Hodh Charghi, la mare de « Kankossa » en Assaba, la mare du « Bheir » également dans l'Assaba , la « Tamourte » Naaj au Tagant et le Karakoro, etc.



*Une zone humide de l'Est mauritanien*

### **3.2.2 Diversité biologique marine et côtière**

Les deux Parcs nationaux du Banc d'Arguin (PNBA) et de Diawling (PND) ont chacun un plan d'aménagement qui prévoit entre autres l'amélioration de la gestion des ressources marines et côtières. Ces plans d'aménagement et de gestion prennent en compte les besoins de tous les acteurs en place, pêcheurs, agriculteurs,, éleveurs et artisans...de manière à assurer le développement et l'utilisation durable des ressources dans ces zones protégées

D'autre part et dans le cadre du programme régional pour la conservation des ressources côtières et marines (PRCM) un projet de recherche ciblé couvrant 3 espèces notamment, le Mulet, la Courbine et le Tassergal a permis de mieux connaître dans sa première phase l'écologie, le parcours migratoire, ainsi que les menaces qui pèsent sur le maintien des stocks du mulet en première phase. Dans sa deuxième phase, à partir de 2004) le programme de recherche a connu une extension au niveau de la couverture des espèces protégées pour ainsi étudier en plus du Mulet, la Courbine et le Tassergal.

Ce programme concerne en plus de la Mauritanie, le Sénégal.

Egalement en matière de renforcement des capacités, il y a un appui de l'UICN pour la formation du personnel technique et des chercheurs dans le domaine.

La Mauritanie a mis également en place les dispositions administratives, institutionnelles et législatives pour le développement et la gestion intégrée des aires marines et côtières.

Ainsi la loi cadre d'environnement, le code de pêche et autres textes réglementant ces zones humides, ont été révisées de manière à permettre un développement harmonieux et une gestion intégrée des aires marines et côtières.

La Mauritanie a également ratifié les conventions internationales régissant la gestion des zones humides notamment la convention de Ramsar, la convention de la biodiversité ainsi que celle de la CITES.

L'institut mauritanien de recherche océanographique et de pêche entreprend depuis plusieurs années des recherches en vue de l'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers et

ce en collaboration avec la faculté des sciences et techniques de l'université de Nouakchott et d'autres

Organismes internationaux. Ces recherches couvrent actuellement plusieurs domaines tels que la courantologie, les différents niveaux de la chaîne trophique (phytoplancton et du zooplancton) jusqu'aux prédateurs qui viennent en haut de cette chaîne.

Ces recherches ont contribué de façon significative à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes.

La biodiversité marine et côtière contribue significativement à la mise en œuvre des objectifs de développement du millénaire en ce sens qu'elle détermine une position cruciale de la pêche dans les pays de la sous région.

L'activité halieutique en Mauritanie représente 10% du PIB et près de la moitié des recettes de devises pour un pays comme la Mauritanie. Elle contribue également à la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration des services de base : eau, santé, éducation, hygiène environnementale, etc. et ce dans le cadre d'un développement harmonieux des populations résidentes utilisatrices et bénéficiaires des ressources tirées de la biodiversité marine et côtière.



*Oiseaux du Parc National du Diawling*

### **3.2.3 Diversité biologique agricole**

La stratégie pour le développement du secteur agropastoral doit tenir compte des défis que l'économie mauritanienne doit affronter : (i) des changements démographiques structurels, avec une urbanisation croissante, une "féminisation" des zones rurales suite aux migrations des hommes, et une évolution des besoins en matière de services d'appui adaptés tant sur le plan agricole que sur celui de la santé, de l'éducation ou de la formation ; (ii) l'émergence du pétrole, dont les revenus peuvent contribuer positivement aux investissements en zone rurale et à la réduction de la pauvreté, mais qui peuvent conduire aussi à une marginalisation croissante d'une partie importante de la population, surtout dans les zones rurales, au profit des secteurs urbains modernes et des éléments les plus dynamiques de la population ; (iii) les enjeux de la mondialisation, dont les effets peuvent être positifs (par exemple pour faciliter l'accès au marché international ou l'importation des produits agricoles à des prix plus bas) ou négatifs (par exemple : des risques de baisses des revenus tirés de l'agriculture ou sur la sécurité alimentaire) ce qui pourrait conduire, sans mesures correctives appropriées, à l'appauvrissement relatif des populations rurales, à des tensions sur le marché du travail ou à l'augmentation des phénomènes migratoires vers les villes ou à l'étranger.

Pour permettre au secteur agropastoral de jouer son rôle et d'atteindre les objectifs fixés, le plan d'action s'articule autour des huit axes stratégiques suivants :

- l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire,.
- le renforcement de la production et de la productivité,.
- la sécurité alimentaire et nutritionnelle,
- l'intégration des activités agropastorales dans le marché,
- les droits fonciers et la gestion durable des ressources naturelles.
- les infrastructures et les investissements ruraux,
- l'équité sociale, la dimension genre et la réduction de la pauvreté rurale,
- le renforcement des acteurs et des institutions,

Un atelier sur la biodiversité agricole en Afrique de l'Ouest a permis de présenter développer la stratégie et plan d'action pour la Mauritanie qui a été développée dans le domaine.

Le document contenant la stratégie et le plan a été publié par la FAO et la GTZ – Le plan d'action a défini trois objectifs spécifiques :

OS1 : Intégrer aux programmes et politiques agricoles existants des considérations sur la protection et la mise en valeur de la biodiversité ;

OS2 : Réduire la demande de bois de chauffe en favorisant une utilisation rationnelle de l'énergie au niveau de l'ensemble des consommateurs ;

OS3 : Améliorer et affiner les connaissances du cheptel et de ses performances





*Champ de sorgho dans la vallée de Kaakoro*

### **3.2.4. Diversité biologique des forêts**

Hormis la gestion par écosystème de certaines forêts classées, la gestion même du patrimoine forestier est une action qui n'est pas systématique compte tenu de la faiblesse des moyens techniques et financiers.

- Aucun inventaire de ressources forestières n'est encore fait.

Une observation pertinente et le problème de la crise énergétique.

- En effet, le bois, charbon de bois et d'autres ressources de la forêt constituent l'unique source d'énergie pour la grande majorité de la population et cela même au niveau des centres urbains.

- Cette crise énergétique est une menace quotidienne pour les forêts et la biodiversité compte tenu du dérangement continu des écosystèmes.

- Les actions entreprises se situent essentiellement au niveau de la résorption de cette crise énergétique par la constitution de bois villageois et la sensibilisation / formation des populations locales.

- Autre problème qui affecte la biodiversité est le surpâturage ces dernières années. - En effet à cause de sécheresse et de la sédentarisation de plus en plus des éleveurs, il y a une forte pression sur les écosystèmes forestiers et partant sur leur biodiversité. Les éleveurs ont délaissé l'élevage mobile qui était traditionnellement fait au détriment de la fixation dans des terroirs où la biodiversité est de plus en plus affectée.

Il reste à avoir un statut pour le corps forestier chargé de l'application des mesures pour la conservation de la biodiversité.

Mais aussi la dotation de ce personnel en moyens matériels pour couvrir l'ensemble du territoire et lui donner accès au compte forestier où en principe des incitations sont prévues dans le cadre de ses activités de préservations des forêts

Les mesures pour remédier aux carences distorsions socio économiques sont contenues aussi bien dans le plan d'action national pour l'environnement (PANE) que dans le plan pour le développement économique et social du pays, le (CSLP).

La contrainte principale est le manque de financement pour la campagne de sensibilisation et en général celui de la stratégie/communication et information.

Le processus utilisé est l'incorporation dans le plan d'action national pour l'environnement, d'éléments pertinents relatifs à la diversité biologique. Ces éléments se retrouvent aussi au niveau du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui constitue l'unique cadre de développement, économique et social du pays

Il s'agit essentiellement d'outils de suivi / évaluation développé expressément pour le suivi /évaluation des actions.

- La mise en œuvre devrait être appuyée financièrement afin d'avoir un impact important sur la conservation de la biodiversité
- La mise en place d'outils plus appropriés devrait aider le pays à suivre les actions .

Les communautés locales et autochtones ont été impliquées au plus hauts niveaux par la prise d'actes administratifs et législatifs / réglementaires relatifs au respect de la loi dont les intérêts. Ces actes sont la porte d'entrée pour la mise en œuvre de tout acte d'exécution du programme de travail.

Disponibilité des ressources humaines au niveau du programme de la biodiversité et affectation des ressources financières pour leur prise en charge.

- La collaboration et coopération Sud / Nord est surtout au niveau de la concertation sur les programmes de mise en œuvre de la CBD ;  
(image d'illustration formation forestière)

### **3.2.5. Diversité biologique des terres arides et sub-humides**

Dans le domaine de la diversité biologique des terres arides et sub-humides un soutien au réseau ROSELT appuyé par l'OSS a permis de commencer le monitoring de la végétation dans la région de Nouakchott.

L'intégration de ces aspects est bien établie au niveau du Plan d'Action National pour l'environnement

- Un projet Synergie CCD/CBD appuyé par la RFA à travers la GTZ a permis d'établir des liens avec les différentes conventions environnementales au niveau de l'intégration :
- Des politiques / stratégie dans le domaine de l'environnement
- Des lois/règlements sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement
- Esprit des conventions environnementales au niveau des projets et programmes de gestion de l'environnement.

Les écosystèmes de deux Parcs se situent en zone aride, font état d'une gestion remarquable

L'application de ce type de gestion peut être généralisé pour le reste du pays pour des raisons de similitude

Manque d'appui technique et financier constitue la contrainte majeure pour la mise en œuvre du programme de travail

(Image d'illustration zone aride, ou subhumide)

### **3.2.6. Diversité biologique des montagnes**

Cette partie est portée dans la partie diversité biologique des terres arides et subhumide pour notre cas.



*Babouins sur le plateau de l'Assaba (Ouzn El Vrass)*

Des stratégies de conservation et d'utilisation durable de biodiversité et des ressources naturelles ont été élaborées de même que des textes réglementaires en vue d'une meilleure protection et restauration de la diversité biologique sur l'ensemble du territoire.

Certaines mesures ont été prises notamment en matière de politique et stratégie de conservation des ressources biologiques.

Les connaissances traditionnelles sont considérées et valorisées à travers des textes réglementaires et des politiques de stratégie de développement prenant en compte les connaissances traditionnelles.

## Quatrième Rapport National CBD- Version Finale

Notre pays a développé des cadres juridiques, politiques et institutionnels prenant en compte l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes

Dans le domaine de la coopération scientifique et technique, la Mauritanie a entrepris des inventaires de faunes et de flores en vue de l'évaluation et la conservation de la diversité biologique sur l'ensemble du territoire mauritanien.

La conservation de la biodiversité contribue d'une façon générale à améliorer le niveau de vie des populations et à leur fixation dans leurs terroirs et à la généralisation d'activités génératrices de revenus contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de leur santé.

(Image d'illustration d'un plateau, colline)

CHAPITRE IV. PROGRES ET CONCLUSIONS

41-Progrès accomplis

<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIQUE 3</b>  <b>FAVORISER LA GESTION INTEGREE ET L'UTILISATION EFFICIENTE DES RESSOURCES NATURELLES</b>  <b>AXE OPERATIONNEL 12.</b>  <b>PRESERVATION DES RESSOURCES MARINES, DU LITTORAL ET DES PLANS D'EAU POUR LA PISCICULTURE</b></p>					
Objectif	Activité	Résultats attendus	Budget en USD	Inventaires	indicateurs
<p><b>Objectif 12.1</b></p> <p><b>Les ressources halieutiques et leur diversité biologique, en milieu marin sont conservées et gérées durablement pour une pleine contribution au développement socio économique du pays.</b></p>	<p><b>Aider à la création des instruments de veille écologique pour détecter les changements, prévenir les risques et protéger les écosystèmes, surtout les plus sensibles.</b></p> <p>Garantir la pérennité et l'intégrité des pêcheries industrielles et artisanales, par une rationalisation des efforts de pêche et la limitation des captures par types d'espèces.</p> <p>Renforcer la protection des zones clefs dans le cycle de vie des ressources pleinement exploitées</p> <p>Renforcer les capacités de la recherche halieutique et le partage de l'information sur l'état de la ressource</p>	<p>Définition d'un ensemble d'indicateurs écosystémiques validés permettant de caractériser et suivre les dynamiques environnementales et écologiques.</p> <p>Les pêcheries sont aérées</p>	120 000	<p>MPEM SEE IMROP DSPCM UNIVERSITE CSR UICN PRCM PNBA PND</p>	<p>Les composantes environnementales des plans d'aménagements par filière sont établies.</p> <p>Les évaluations des potentiels halieutiques exploitables sont réactualisées régulièrement.</p> <p>Les impacts des mesures techniques sont suivis et évalués.</p>

Quatrième Rapport National CBD- Version Finale

<p><b>Objectif 12.2</b></p> <p><b>Prévoyance, atténuation et adaptation de l'exploitation halieutique aux impacts et risques de l'exploitation pétrolière et gazière</b></p>	<p>Fixer les décisions et règles de bases sur l'exploration, l'extraction et le transport des hydrocarbures compatibles avec la bonne gestion de l'environnement côtier et marin</p> <p>Elaboration et mise en œuvre des outils et stratégies sectorielles dans le but de prévoir une gestion environnementale adéquate, par l'atténuation et l'adaptation aux nouveaux aléas naissant de l'exploitation pétrolière dans l'Offshore.</p> <p>Approuver et publier des listes de substances nocives à l'environnement marin.</p> <p>Approuver et Appliquer efficacement les plans POLMAR (mer et terre) et renforcer les outils en matière de lutte contre les pollutions marines.</p> <p>Réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un centre 'Antipol', chargé d'assurer différentes missions techniques et de conseils auprès des autorités, à la fois en temps normal et en temps de crise, en matière de préparation et de lutte contre les pollutions marines accidentelles.</p>	<p>Renforcement des textes législatifs et réglementaires visant à protéger l'environnement marin.</p> <p>Les nouveaux risques inhérents à l'exploitation pétrolière sont contrôlés et le milieu marin est par conséquent préservé.</p> <p>Des listes de substance nocives sont publiées en permanence ;</p> <p>Le plan POLMAR est efficacement appliqué et les outils en matière de lutte contre les pollutions marines</p> <p>Le centre 'Antipol', est crée, puis doté des moyens nécessaires.</p>	<p align="center">430 000</p>	<p align="center">SEE MPEM IMROP DSPCM UNIVERSITE UICN PRCM ONGs Professionnels Sociétés pétrolières</p>	<p>Réalisation des EIE, EIS EES</p> <p>Création du centre Antipol</p> <p>Opérationnalité des POLMAR (mer et terre).</p> <p>Rapports de suivis de la gestion des substances nocives sont élaborés.</p> <p>Rapport sur l'emploi des dispersants en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures dans le milieu marin</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Quatrième Rapport National CBD- Version Finale

<p><b>Objectif 12.3 Amélioration de la gouvernance littorale à travers notamment la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du littoral, en se référant au PDALM.</b></p>	<p>Mettre en œuvre un dispositif de veille de nature à permettre un suivi permanent de l'occurrence des risques inhérents à l'exploitation pétrolière et gazière.</p> <p>Assurer l'adéquation du dispositif réglementaire régissant les pratiques industrielles opérées dans l'Offshore, ainsi qu'une batterie de mesures coercitives et dissuasives, y compris une taxation orientée vers la couverture du coût de monitoring.</p> <p>Elaboration et mise en œuvre de la DAL de Nouakchott (qui met l'accent sur la diminution des risques d'inondation de Nouakchott) et de la DAL de Nouadhibou (qui concerne principalement la Baie de l'Etoile).</p> <p>Création d'une structure chargée de suivre le PDALM et de remplir une fonction de veille littorale (en privilégiant l'option visant à institutionnaliser et renforcer l'Observatoire du littoral).</p> <p>Amélioration des mécanismes de concertation interministérielle pour appuyer le processus d'aménagement du littoral</p>	<p>Les risques pétroliers sont gérés efficacement et d'une manière participative et consensuelle ;</p> <p>Le dispositif réglementaire régissant les pratiques industrielles opérées dans l'offshore est mis en œuvre efficacement et le système de taxation est bien établi pour toutes les formes de pollution.</p> <p>Les DAL de Nouakchott et de Nouadhibou sont mises en place et fonctionnelles.</p> <p>Un Observatoire du littoral est institué et la fonctionnalité est assurée.</p> <p>Un comité technique composé des membres des différents Département Ministérielles concernés est</p>	<p align="center">230 000</p>	<p align="center">MPEM SEE IMROP DSPCM UNIVERSITE UICN PRCM ONGs</p>	<p>Rapport de fonctionnement des DAL de Nouakchott et de la DAL de Nouadhibou.</p> <p>Rapport technique de veille littorale (en privilégiant l'option visant à institutionnaliser et renforcer l'Observatoire du littoral)</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Quatrième Rapport National CBD- Version Finale

<p><b>Objectif 12.4</b></p> <p><b>Contribuer au développement d'une pêche continentale écologiquement viable</b></p>	<p>Assurer le développement intégré de la pêche fluviale et notamment autour des zones à potentiel ichtyologique important.</p> <p>Appui à la réhabilitation des plans d'eau et au développement de la pisciculture en milieu continental</p>	<p>La pêche fluviale se développe d'une manière économiquement viable</p> <p>Les pêcheurs sont formés et encadrés sur les bonnes pratiques d'utilisation et de gestion commune des plans d'eau dans les retenues les plus importantes (Kankossa et Foug Gleita).</p>	<p align="center">300 000</p>	<p align="center">MPEM IMROP DSPCM UNIVERSITE</p>	<p>Rapport de suivi du milieu et des activités.</p> <p>Rapport de certification des plans d'eau et de leur gestion.</p>
<p><b>Objectif 12.5</b></p> <p><b>Promouvoir la sauvegarde des habitats critiques et les espèces menacées pour une meilleure gestion des ressources halieutiques</b></p>	<p>Atténuer la pression croissante sur les ressources marines et leur environnement</p> <p>Renforcement des connaissances et des modes de surveillance environnementale des espaces littoraux ayant un rôle dans la régénérescence des stocks menacés et des espèces protégées.</p>	<p>La diversité biologique dans les écosystèmes côtiers les plus productifs est durablement préservée.</p> <p>Les habitats critiques correspondant aux zones de présence d'espèces menacées sont identifiés</p>	<p align="center">150000</p>	<p align="center">MPEM SEE IMROP DSPCM UNIVERSITE UICN PRCM ONGs</p>	<p>Rapport d'évaluation des indicateurs.</p> <p>Articles et notes techniques.</p>

<b>AXE OPERATIONNEL 15. DEVELOPPEMENT DES ZONES HUMIDES</b>					
<p><b>Objectif 15.1</b></p> <p><b>Elaboration des plans de gestion et de développement des zones humides</b></p>	<p>Compléter l'inventaire des zones humides (zonage);</p> <p>Déléguer le mandat de gestion aux collectivités locales</p> <p>Améliorer la connaissance socioculturelle de l'environnement humain des zones et mettre en place d'un cadre de concertation participatif</p> <p>Elaborer un plan de classification (statut de protection) des zones Humides</p>	<p>Les zones humides continentales sont préservées</p> <p>La perte de la biodiversité est freinée</p> <p>Les écosystèmes et les habitats sont préservés</p> <p>La prise de conscience pour l'environnement progresse</p> <p>La gestion participative est adoptée</p> <p>Le statut de protection des zones humides est défini et programmé</p>	30.000	PND PNBA SEE COLLECTIVITES DATAR DCL ONGs	<p>Nombre de zones humides disposant d'un plan de gestion et d'aménagement</p> <p>Inventaire flori-faunistique des zones humides</p> <p>Nombre de rencontres de concertations des acteurs des zones concernées</p> <p>Nombre d'aires protégées dans les zones humides</p>
	<p><b>Objectif 15.2</b></p> <p><b>Renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux</b></p>	<p>Etablir un état des lieux exhaustif des différentes organisations de la société civile</p> <p><u>Renforcer</u> la coordination des organisations existantes</p> <p>Appuyer les ONG nationales ayant un potentiel d'action (professionnalisation, formation, organisation, participation au financement de certaines actions de développement)</p>	<p>Le saupoudrage des actions est évité</p> <p>La participation de la société civile à la gestion de l'environnement augmente</p> <p>Les objectifs du développement durable du pays sont clarifiés pour les ONGs</p> <p>Les financements d'actions par les ONGs nationales augmentent</p>	50 000	PND PNBA SEE COLLECTIVITES DATAR DCL ONGs

Quatrième Rapport National CBD- Version Finale

<p><b>Objectif 15.3</b>  <b>Suivi permanent, monitoring et évaluation des écosystèmes des zones humides</b></p>	<p>Mettre en place une base de données sur les zones humides</p>	<p>La connaissance scientifique s'accroît (ressources, fonctions, usages)</p> <p>La gestion s'est améliorée</p>	<p>230 000</p>	<p>PND  PNBA  SEE  UNIVERSITE  FBTS</p>	<p>Inventaire flori-faunistique des zones humides</p> <p>Organiser le dénombrement des oiseaux annuel</p>
<p><b>Objectif 15.4</b>  <b>Valorisation du potentiel des zones humides continentales</b></p>	<p>Evaluer les actions entreprises dans le cadre des différents programmes et initiatives</p> <p>Renforcer les capacités en matière de suivi et d'évaluation</p> <p>Mettre en place une structure chargée du suivi Mettre en place des programmes spécifiques de valorisation des activités dans les zones humides</p> <p>Inventorier les potentialités Productives</p> <p>Renforcer les capacités des communautés locales</p> <p>Et ablier des critères d'exploitation durable des zones humides</p>	<p>La prise de conscience pour l'environnement s'accroît</p> <p>L'efficacité des programmes de préservation augmente</p> <p>Les zones humides contribuent à la lutte contre la pauvreté</p> <p>Développement des activités éco touristiques</p> <p>Les zones humides sont gérées et aménagées d'une manière scientifique et rationnelle</p>	<p>170 000</p>	<p>ONT  COLLECTIVITES  DATAR  DCL  ONGs</p> <p>PND  PNBA  SEE  FBTS  COLLECTIVITES  DATAR  DCL  ONGs</p>	<p>Rapports d -évaluation des programmes de terrain</p> <p>Valeur de la production végétale et animale des zones humides</p> <p>Nombre d'écotouristes</p> <p>Rapport sur le suivi de l'exploitation des zones humides</p>

**🏠 La Convention sur la Diversité Biologique (CBD)**

<p><b>Objectif 17.5</b> <b>Conservation des aires protégées</b></p>	<p>Aménager les parcs nationaux, les réserves de faune et les forêts classées existantes</p> <p>Améliorer la connaissance écologique des aires protégées</p> <p>Préparer un plan de reclassement et de protection des aires protégées d'importance nationale ou internationale</p>	<p>Le réseau des aires protégées est étendu</p> <p>Les activités écotouristiques sont possibles</p> <p>La biodiversité est maintenue</p>	<p>250 000</p>	<p>SEE PND PNBA ONGs UNIVERSITE PTF</p>	<p>Nombre et superficie des aires protégées ;</p> <p>Nombre d'écotouristes</p>
<p><b>Objectif 17.6 :</b> <b>Protection des espèces menacées</b></p>	<p>Monter des projets pour assurer la protection et la réintroduction d'espèces disparues ou menacées d'extinction dans leurs habitats naturels</p>	<p>Les habitats sont préservés</p> <p>La biodiversité est maintenue</p>	<p>100 000</p>	<p>SEE PND PNBA DSPCM GENDARMERIE DOUANE ONGs UNIVERSITE PTF</p>	<p>Inventaire flori-faunistiques</p> <p>Nombre d'espèces introduites</p>
<p><b>Objectif 17.7 :</b> <b>Promouvoir la conservation ex situ</b></p>	<p>Promouvoir la recherche dans la sélection des semences de qualité</p> <p>Concevoir des stratégies de conservation pour les plantes à semences récalcitrantes</p> <p>Mettre en place des parcs animaliers adaptés aux zones écologiques</p>	<p>La biodiversité est maintenue</p>	<p>250 000</p>	<p>SEE PND CNRADA UNIVERSITE CNERV</p>	<p>Nombre d'espèces préservées dans les conservatoires d'espèces végétales</p> <p>Inventaire flori-faunistiques</p> <p>Nombre de parcs animaliers</p>



<p><b>Objectif 17.11</b></p> <p><b>Améliorer la production en milieu rural pour soutenir la lutte contre la désertification</b></p>	<p>Tenir compte des spécificités environnementales des régions dans les productions agro-pastorales en respectant les vocations des terres.</p> <p>Elaborer des programmes spécifiques des productions agro-pastorales et sylvicoles</p> <p>Réaliser des infrastructures de soutien à la production agro-pastorale</p>	<p>Le cadre de vie des populations est amélioré</p> <p>La dépendance économique des populations vis-à-vis des ressources naturelles est diminuée</p> <p>L'environnement est mieux préservé</p>	<p>400 000</p>	<p>SEE DE DA DRFV CNARADA CNERV DLTJO COLLECTIVITES ONGs PRESSE PTF</p>	<p>Superficies touchées par la désertification</p> <p>Nombre d'infrastructures sécurisées par rapport à l'ensablement</p> <p>Enquête sur le cadre de vie des ménages en milieu rural</p>
<p><b>Objectif 17.12</b></p> <p><b>Promouvoir l'élevage et les ressources pastorales</b></p>	<p>Promouvoir des systèmes d'exploitation écologiquement sains et moins prédateurs sur l'environnement à travers une meilleure responsabilisation des éleveurs.</p> <p>Assurer une meilleure surveillance zoo sanitaire prenant en compte aussi bien les animaux domestiques que la faune de façon à mieux conserver la biodiversité</p>	<p>Les parcours traditionnels sont sécurisés juridiquement (accords, conventions, et c. )</p> <p>La qualité de la production animale augmente</p> <p>La biodiversité est maintenue</p>	<p>300 000</p>	<p>DE SEE DRFV CNERV FAEM GNAP SAN  ONGs</p>	<p>Valeurs de la production des élevages</p> <p>Incidence des pathologies animales</p> <p>Nombre de têtes de bétails abattues</p> <p>Incidence des saisies de DAOA</p>
<p><b>Objectif 17.13</b></p> <p><b>Promouvoir les pratiques traditionnelles d'amélioration des</b></p>	<p>Inventorier et capitaliser les savoirs traditionnels</p> <p>Encourager l'introduction des biotechnologies traditionnelles</p>	<p>La production animale et végétale s'améliore</p> <p>La résilience des systèmes de production animale et végétale augmente</p>	<p>70 000</p>	<p>SEE CNARADA CNERV DRFV UNIVERSITE PTF</p>	<p>Nombre d'espèces améliorées</p> <p>Nombre de brevets déposés</p>



Quatrième Rapport National CBD- Version Finale

	<p>Protéger les infrastructures économiques et sociales contre l'ensablement</p> <p>Lutter contre la dégradation des sols, de la flore et de la faune</p> <p>Adapter la formation professionnelle aux besoins actuels et futurs du marché du travail en milieu rural</p>	<p>La désertification est atténuée</p>			<p>Plan d'occupation des sols (POS)</p>
<p><b>Objectif 17.14</b></p> <p><b>Promouvoir l'information, l'éducation et la communication en matière de lutte contre la désertification</b></p>	<p>Diffuser à grande échelle l'information au sujet de la CCD</p> <p>Identifier et échanger l'information sur la désertification à travers les structures d'information existantes (utilisation des NTIC)</p> <p>Inventorier et protéger les connaissances traditionnelles en matière de LCD</p> <p>Adapter la formation aux besoins du marché en milieu rural</p>	<p>La CCD est connu</p> <p>La sensibilisation à l'environnement augmente</p> <p>Les NTIC sont utilisées pour diffuser l'information et permettre la participation</p> <p>Les savoirs locaux sont valorisés</p>	100 000	<p>SEE</p> <p>DRFV</p> <p>CDHLCPI</p> <p>CSA</p> <p>COLLECTIVITES</p> <p>UNIVERSITE</p> <p>ONGs</p> <p>PTF</p> <p>PSVCM</p>	<p>Bulletin et supports de communication</p> <p>Nombre d'articles consacrés à la LCD dans la presse nationale</p> <p>Recueil des savoirs vernaculaires</p>
<p><b>Objectif 17.15</b></p> <p><b>Renforcer les capacités de la recherche en matière</b></p>	<p>Identifier les facteurs de désertification</p> <p>Concevoir et utiliser des indicateurs de suivi, d'évaluation et d'impact de la désertification</p>	<p>Les connaissances scientifiques sur la désertification s'améliorent</p> <p>Les programmes de recherche sont financés</p> <p>Le suivi de la désertification est assuré</p>	200 000	<p>SEE</p> <p>CNRADA</p> <p>CNERV-DRFV</p> <p>UNIVERSITE</p> <p>PTF</p>	<p>Nombre de chercheurs dans les domaines de la LCD</p> <p>Nombre de colloques</p> <p>Nombre de publications scientifiques consacrées à la LCD</p>
<p><b>Objectif 17.16</b></p> <p><b>Mise en place d'un cadre de concertation et de mise en synergie des</b></p>	<p>Identifier le service et les mécanismes dans la nouvelle structure</p> <p>Doter le service des moyens requis pour son fonctionnement</p>	<p>La concertation et la synergie entre les différentes conventions sont améliorées</p>	200 000	<p>SEE, ETAT,, ,</p> <p>PTF, COLLECTIVITES</p> <p>LOCALES</p>	<p>Textes réglementaires</p> <p>PV de recrutement et de réception de matériel</p>

## 4.2 Conclusion

La Mauritanie recèle encore des potentialités énormes en matière de diversité biologique qui méritent d'être suivies. Ces potentialités qui se répartissent entre les milieux marins et terrestres, renferment une diversité d'habitats forts impressionnant si des mesures de conservation et de gestion adéquates ne sont pas entreprises d'urgence.

Les menaces qui pèsent sur ces ressources tant fauniques que floristiques sont très sérieuses. La taille de ces menaces est longue. On note en les regroupant :

- des actions anthropiques diverses (déforestations, extraction de sable, surpâturage et surpêche, .etc.)
- des pollutions multiformes (eaux usées, déchets solides, ...)
- des sécheresses prolongées et désertification continue (déficit pluviométrique, élévation des températures, colmatage des nappes phréatiques, ensablement continu des infrastructures de base, etc.)
- pauvreté installée parmi les populations actives (sédentarisation accélérée, poche de pauvreté, urbanisation anarchique des grands centres urbains, etc.).

Face à ces menaces contraignantes pour un développement durable, le gouvernement mauritanien, s'appuyant sur la société civile nationale et ses partenaires au développement, a entrepris un certain nombre de mesures visant à préserver les éléments constitutifs de la biodiversité des zones marines, côtières et continentales. Ces mesures se sont traduites par la définition des politiques et stratégies de développement et de conservation répondant à l'éloquence et l'esprit des principales conventions internationales telles que : la convention de la biodiversité (CBD), la convention sur le commerce international sur les espèces de faune et flore sauvages (CITES), la convention de Ramsar sur les zones humides, la convention de la lutte contre la désertification (CCD), etc.

De même plusieurs thématiques ont été développées : la biodiversité marine et côtière, la biodiversité forestière et faunique, la biodiversité agricole et la biodiversité des eaux intérieures. Egalement d'autres facteurs fortement liés à la diversité biologique ont été traités, à savoir les facteurs socio-économiques affectant la biodiversité, l'environnement institutionnel et juridico-législatif, les coûts et les avantages monétaires et non-monétaires de la conservation des ressources biologiques, la cohérence, la synergie et l'articulation avec les autres institutions de planification environnementale ainsi que la problématique de la participation des populations locales aux prises de décision concernant la gestion des ressources durables de leurs terroirs.

Cependant le chemin reste encore assez long et des contraintes qui s'opposent à l'exécution efficace et optimale des stratégies et programmes sont nombreuses, persistantes et variées :

- Diagnostic différentiel de l'état des constitutifs de la biodiversité ;
- Etablissement de carte de référence des sites d'intérêt biologique et écologique
- Mise en place d'un herbier national ;
- Renforcement des capacités du personnel d'encadrement ;
- Renforcement de la gestion transnationale des ressources naturelles ;
- Elaboration d'un cadre de gestion spécifique à la biodiversité et mise en place d'une structure d'orientation et de suivi ;
- Développement d'un partenariat avec la société civile sur des thématiques ;
- Mobilisation de fonds en faveur de la biodiversité ;
- Soutien des projets de recherche en matière de biodiversité ;

- Sensibilisation du grand public et décideurs sur l'importance de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité

Suite logique à ce qui précède, il convient de souligner que des efforts louables ont été enregistrés pour promouvoir la biodiversité dans un cadre itératif ouvert à la participation des populations locales. Il va de soi que l'ampleur de la problématique interpelle l'ensemble des acteurs à s'impliquer davantage aux actions de mise en œuvre de la stratégie et plan d'action de la CBD pour un environnement durable.

## **B. PROCESSUS D'ELABORATION DU RAPPORT**

### **B.1 Méthodologie**

*La réalisation du présent rapport a été confiée à deux consultants nationaux indépendants qui ont travaillé en étroite collaboration avec l'Unité de coordination nationale de la biodiversité en l'occurrence, le Directeur Adjoint de la Protection de la Nature et Point Focal de la CBD, la Direction des Aires Protégées et du Littoral (DAPL) pour la mise des imageries, la Direction de la Programmation de la Coordination et de l'Information Environnementale(DPCIE) et Monsieur Abdallahi Sow, Chef Service Secrétariat Central au Ministère de l'Environnement, qui a bien voulu apporter sa contribution à la rédaction et assurer la mise en forme du document.*

Les consultants ont rédigé le document conformément aux directives d'élaboration du quatrième rapport National de la Biodiversité recommandées par le Secrétariat CBD .

À cet effet la méthodologie suivante a été suivie :

- Contact et discussions avec les responsables ayant en charge les différents volets correspondant aux thématiques de la diversité biologique.
- Collecte et consultation de la documentation disponible
- dépôt du rapport en trois exemplaires plus une copie sur support électronique
- B.2 Mise en œuvre de la CBD)
- La mise en œuvre de la convention de la biodiversité (CBD) a pour objectifs :
- la conservation de la diversité biologique
- l'utilisation durable de ses éléments
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.
- La traduction de ces objectifs passe par :
- l'application de 16 articles qui constituent les obligations des parties contractantes
- les thématiques qui définissent le fonctionnement des écosystèmes

## **Appendice II - Autres sources d'information**

Plusieurs sources d'information ont été consultées. Il s'agit essentiellement de :

- Convention sur la diversité biologique
- Programme de travail sur les aires protégées de la CBD.
- Monographie nationale sur la biodiversité
- Stratégie nationale de développement durable (SNDD) et son Plan d'Action national pour l'environnement (PANE)
- Rapport d'évaluation du PANE
- Première communication nationale sur les changements climatiques
- Stratégie pour le développement du secteur agropastoral
- Directives pour le quatrième rapport national
- Rapport national sur la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières en Mauritanie
- Exemples de chapitres ou appendices soumis par certains pays
- <https://www.cbd.int/reports/guidelines-nr-04.shtm>
- Portail consacré au quatrième rapport national sur le site de la CBD,
- <http://www.cbd.int/nr4/>

### **Appendice III - Progrès accomplis pour atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et du Programme de travail sur les aires protégées**

Dans le cadre de la conservation in-situ, une réserve de biosphère transfrontalière du delta du fleuve Sénégal a été érigée en 2005 en plus des deux parcs nationaux du Banc d'Arguin et de Diawling. (Il faut retenir que le PNBA, le PND et Chat-TBoul sont classés comme sites Ramsar et que le PNBA est un patrimoine mondial par contre l'inscription du Parc national de Diawling suit son cours.)

Parmi les actions de conservation à l'échelle nationale, on note :

- 20 espèces végétales autochtones menacées de disparition ont été intégralement protégées conformément à la loi N° 2007-055/ abrogeant et remplaçant la loi N°97/007 du 20 janvier 1997 portant code forestier.
- les espèces animales protégées à l'intérieur des zones de conservation ont été listées dans la loi N° 97006 du 20 juillet 1997 portant code de la chasse et protection de la faune.
- l'existence de trois réserves, notamment de Tilemsi, d'El Arguer et de Guelb Richatt dont les statuts juridiques méritent une révision compte tenu des changements survenus dans les zones ces dernières décennies.
- dans la wilaya du Gorgol, la zone d'El Atf a été identifiée comme réserve en raison des ressources biologiques qu'elle renferme.
  
- Pour la conservation et l'utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité, la Mauritanie a initié un certain nombre de projets, tant au niveau régional que national à savoir :
  - Projet Biodiversité Mauritanie/Sénégal (PNUE/PNUD/GEF/Thetherland/RFA)
  - Projet Appui à la gestion durable du littoral mauritanien (AFD/France)
  - Projet Approfondissement des connaissances du Banc d'Arguin/PACOBA (SCAC/France)
  - Projet pour la Conservation de la BD marine et côtière (PNUD/GEF)
  - Projet Adaptation aux Changements Climatiques en zone Côtière (BAD et UNESCO)
  - Projet Appui à la restauration et à la Conservation des Ecosystèmes et la biodiversité de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Bas delta/PND (AECID/Espagne)
  - Projet de création d'une aire protégée autour du Guelb ER Richatt (Union Européenne)
  - Projet de création des deux aires protégées au Hodh El Gharbi/El Aguer et au Gorgol /El Atf (MCC/USA)
  - Projet Réserve de Biosphère Transfrontière du bas delta fleuve Sénégal (UICN)
  - Projet Initiative Mangrove en Afrique de l'Ouest (Wetlands International)
  - Projet développement Intégré Guidimakha (GTZ)
  - Projet de Développement Rural Communautaire (Banque Mondiale)
  - Programme de Gestion de Ressources Naturelles (ProGRN/GTZ)
  - Projet Roselt (Observatoire du Sahara et du Sahel) mesures écologiques relatives au suivi de la biomasse dans la zone de Nouakchott en rapport avec l'OSS
  
- La Mauritanie a également entrepris des démarches pour l'inscription de plusieurs sites (Mahmouda, Ch'Lim, Oum Lellé/Sawana et le lac Gabou) sur la liste des zones humides d'importance internationale (Ramsar, Iran, 1971).
- Ces actions de renforcement de la conservation et l'utilisation durables des ressources biologiques sont presque à termes. Les services compétents du pays doivent

entreprendre d'autres initiatives pour assurer la régénération du milieu qui est déjà fragilisé par la péjoration du climat et des actions anthropiques.

- Les deux Parcs nationaux du Banc d'Arguin (PNBA) et de Diawling (PND) ont chacun un plan d'aménagement qui prévoit entre autres l'amélioration de la gestion des ressources marines et côtières. Ces plans d'aménagement et de gestion prennent en compte les besoins de tous les acteurs en place, pêcheurs, agriculteurs,, éleveurs et artisans...de manière à assurer le développement et l'utilisation durable des ressources dans ces zones protégées

D'autre part et dans le cadre du programme régional pour la conservation des ressources côtières et marines (PRCM) un projet de recherche ciblé couvrant 3 espèces notamment, le Mulet, la Courbine et le Tassergal a permis de mieux connaître dans sa première phase l'écologie, le parcours migratoire, ainsi que les menaces qui pèsent sur le maintien des stocks du mulet en première phase. Dans sa deuxième phase, à partir de 2004) le programme de recherche a connu une extension au niveau de la couverture des espèces protégées pour ainsi étudier en plus du Mulet, la Courbine et le Tassergal,.

Ce programme concerne en plus de la Mauritanie, le Sénégal.

Egalement en matière de renforcement des capacités, il y a un appui de l'UICN pour la formation du personnel technique et des chercheurs dans le domaine.

La Mauritanie a mis également en place les dispositions administratives, institutionnelles et législatives pour le développement et la gestion intégrée des aires marines et côtières.

Ainsi la loi cadre d'environnement, le code de pêche et autres textes réglementant ces zones humides, ont été révisées de manière à permettre un développement harmonieux et une gestion intégrée des aires marines et côtières.

La Mauritanie a également ratifié les conventions internationales régissant la gestion des zones humides notamment la convention de Ramsar, la convention de la biodiversité ainsi que celle de la CITES.

L'institut mauritanien de recherche océanographique et de pêche entreprend depuis plusieurs années des recherches en vue de l'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers et ce en collaboration avec la faculté des sciences et techniques de l'université de Nouakchott et d'autres organismes internationaux.

Ces recherches couvrent actuellement plusieurs domaines tels que la courantologie, les différents niveaux de la chaîne trophique (phytoplancton et du zooplancton) jusqu'aux prédateurs qui viennent en haut de cette chaîne. Ces recherches ont contribué de façon significative à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes.

La biodiversité marine et côtière contribue significativement à la mise en œuvre des objectifs de développement du millénaire en ce sens qu'elle détermine une position cruciale de la pêche dans les pays de la sous région.

L'activité halieutique en Mauritanie représente 10% du PIB et près de la moitié des recettes de devises pour un pays comme la Mauritanie. Elle contribue également à la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration des services de base : eau, santé, éducation, hygiène environnementale, etc. et ce dans le cadre d'un développement harmonieux des populations résidentes utilisatrices et bénéficiaires des ressources tirées de la biodiversité marine et côtière.



## **Appendice IV-Indicateurs nationaux utilisés dans le rapport (facultatif)**

Les indicateurs en biodiversité tels que définis par la Direction de la Programmation, de la Coordination et de l'Information Environnementale (DPCIE) ayant en charge le suivi et l'évaluation des stratégies s'établissent comme suit :

- Nombre de zones humides disposant d'un plan de gestion et d'aménagement
- Inventaire flori-faunistique des zones humides
- Nombre de rencontres de concertations des acteurs des zones concernées
- Nombre d'aires protégées dans les zones humides
- Nombre d'organisations de la société civile
- Nombre de financements obtenus par les ONGs nationales
- Rapports d'audit financiers des ONGs
- Organiser le dénombrement des oiseaux annuel
- Rapports d'évaluation des programmes de terrain
- Valeur de la production végétale et animale des zones humides Nombre d'écotourismes
- Rapport sur le suivi de l'exploitation des zones humides
- Nombre et superficie des aires protégées ; Nombre d'écotouristes
- Inventaire flori-faunistiques
- Nombre d'espèces introduites
- Nombre d'espèces préservées dans les conservatoires d'espèces végétales Inventaire floristiques faunistiques
- Nombre de parcs animaliers
- Inventaire des ressources halieutiques
- Statistiques de débarquement
- Nombre d'infraction au Code de
- Valeurs de la production et commercialisation ligneuse
- Valeurs de la production et commercialisation herbacée
- Valeurs de la production des sous produits médicinaux
- Superficies touchées par la certification
- Nombre d'infrastructures sécurisées par rapport à l'ensablement
- Enquête sur le cadre de vie des ménages en milieu rural
- Valeurs de la production des élevages
- Incidence des pathologies animales
- Incidence des saisies de DAOA
- Valeurs de la production des élevages
- Nombre de têtes de bétails abattues
- Plan d'occupation des sols (POS)
- Bulletin et supports de communication
- Nombre d'articles consacrés à la LCD dans la presse nationale
- Recueil des savoirs vernaculaires
- Nombre de chercheurs dans les domaines de la LCD
- Nombre de colloques
- Nombre de publications
- Scientifiques consacrées à la LCD

## Quatrième Rapport National CBD- Version Finale

- Textes réglementaires
- PV de recrutement et de réception de matériel
- Les composantes environnementales des plans d'aménagements par filière sont établies.
- Les évaluations des potentiels halieutiques exploitables sont réactualisées régulièrement.
- Les impacts des mesures techniques sont suivis et évalués.
- Réalisation des EIE, EIS EES
- Création du centre Antipol
- Opérationnalité des POLMAR (mer et terre).
- Rapports de suivis de la gestion des substances nocives sont élaborés.
- Rapport sur l'emploi des dispersants en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures dans le milieu marin
- Rapport de fonctionnement des DAL de Nouakchott et de la DAL de Nouadhibou.
- Rapport technique de veille littorale (en privilégiant l'option visant à institutionnaliser et renforcer l'Observatoire du littoral)
- Rapport de suivi du milieu et des activités.
- Rapport de certification des plans d'eau et de leur gestion.
- Rapport d'évaluation des indicateurs.
- Articles et notes techniques.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ba, M. 1981, Pollution et écosystème marin en Mauritanie. Bull Centr. Rech. Océanogr. et des Pêches, Nouadhibou, 10: (Fasci.1).p:37-39.
- Boudouresque, ch. F, Campredon, P; Kane H.; Marchessaux, D.1987: Faune et flore du Parc National du Banc d'Arguin( République Islamique de Mauritanie), Parc National du Banc d'Arguin/ Groupement d'intérêt scientifique Posidonie, Marseille.
- Barbaroux O. et Mahfoudh Ould Taleb Ould Sidi (1992) Compte rendu de mission sur la prospection des algues au niveau du littoral mauritanien du 20.09.1991 au 03. 10. 91. IFREMER DRV/RA/92-34. 12 pages + annexes
- Chlibanov, V.J. et al 1982. Résultats des travaux de recherches dans la Baie du Lévrier et à L'est du Banc d'Arguin en 1980 et 81 Bulletin du CNROP, vol.10, fasc. 1
- Christophe Arvy et Amadou Tidjane Dia 1995:Données sur les tortues marines et sur le tortue terrestre du littoral mauritanien. Environnement et littoral mauritanien. Actes du colloque. 12-13 juin 1995, Nouakchott, Mauritanie. pp:101-106
- Dobrovine B. Mahfoud M. et Dedah S.; 1990- Atlas hydrologique des eaux superficielles du plateau continental mauritanien. Bull Centr. Rech. Océanogr. et des Pêches , Vol.22 :68p.
- FAO, 1985- Description et évaluation des ressources halieutiques de la ZEE mauritanienne. Rapport du Groupe de travail CNROP/FAO/ORSTOM, Nouadhibou, Mauritanie, 16-27 septembre 1985. Rome, FAO, COPACE/PACE Séries 86/37, 310 p.
- Gaudechaux J.P. Richer de Forges B.1983: inventaires ichtyologiques des eaux mauritaniennes. Doc Cent.Nat.Rech.Océan.Et des Pêches. Nouadhibou n°3:22 pages.
- Girardin M. 1995: Complément à l'inventaire Ichtyologique des eaux mauritaniennes. Bull Centr. Rech. Océanogr. et des Pêches, Vol.26, p:51-53
- Granjon L. Cosson J. F, Cuisin J. Tranier M. et François Colas. 1995. Les mammifères du littoral mauritanien 2. Biogéographie et Ecologie. Environnement et littoral mauritanien. Actes du colloque. 12-13 juin 1995, Nouakchott, Mauritanie. pp:73-81
- Mahe, E. 1985: Contribution à l'étude scientifique de la région du Banc d'Arguin(Littoral mauritanien 21°20', 19°20'). Peuplement Avifaunistiques, Thèse de l'Université des Sciences et Techniques du Languedoc, Montpellier, 576 p.
- Maigret, J. 1974- Inventaire ichtyologique des côtes mauritaniennes. Bull. Labo. Pêches-Nouadhibou. N°3 Decem 1974. p.131-152
- Maigret J. 1975 (c): les Tortues du Banc d'Arguin, bulletin des laboratoires de Nouadhibou n°4
- Maigret J. 1975(d): échouage d'un rorqual commun *Balaenoptera physalus* en baie du Lévrier. Bulletin du Laboratoire des Pêches de Nouadhibou, 4: 109-110
- Maigret, J. (1981 b). Les mammifères marins des côtes de Mauritanie. 2. Rapport annuel des observations signalées en 1981. Bull Centr. Rech. Océanogr. et des Pêches, Nouadhibou 10 (1): 81- 87.
- Maigret, J. (1981 c): Introduction à l'étude des rapports entre les cétacés et la pêche thonière dans l'Atlantique tropical. Bulletin du Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches, Nouadhibou Vol 10:103-116
- Maigret, J.1986, Les cétacés sur les côtes Ouest Africaines, encore quelques énigmes, notes africaines 189: 20-24.
- Maigret, J. Ly B. 1986- les poissons de mer de Mauritanie. Ed. Sciences Nat. Compiègne:85 p.

- Robineau, D., Ould Mohamed, A., & Niang, A. (1996). Compte - rendu de mission en Mauritanie (novembre 1994) & premières données sur les mammifères marins des côtes de Mauritanie (grande plage et baie du Lévrier). Rapport CIRAD - EMVT N° 011. 52 pp.
- Severin Reyssac, J. 1983 (a). quelques particularités de la chaîne alimentaire marine dans la région des îles du Banc d'Arguin. Parc National du Banc d'Arguin(Mauritanie) Bull Centr. Rech. Océanogr. et des Pêches, Nouadhibou, vol.11, fasc.1. p:41-52
- Severin Reyssac, J.1984. Conditions hydrologiques et phytoplancton dans la partie méridionale du Parc National du Banc D'Arguin(Mauritanie) en mars et avril 1983 Bull Centr. Rech. Océanogr. et des Pêches, Nouadhibou, vol.12, fasc.1
- Y.A Prévost (1987) FAO Etudes sur la Faune Mauritanie Bilan et Recommandations Rome 55p.
- Bernard Buckenmeyer (1987) Projet Parc Guelb Richatt Mauritanie .P.10 Strasbourg.
- Ba Amadou Et Yves Prevost. (1983). DPN / Rapport d'une mission dans la réserve de Faune d'El Aguer. p14.
- Thiaw Ibrahima, Zeid Ould Messoud, Diop Boubacar, Mbaye Samba, (1984). DPN / Rapport d'une mission dans la vallée du Fleuve Sénégal. P20.
- Cheikhna Ould Mbare Et Yves Prevost (1984). DPN / Rapport d'une mission dans le bas Delta Mauritanien CHEIKHNA
- Cheikhna Ould Mbare P.35 (1998) DEAR / Rapport national sur la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestière en Mauritanie P.35.
- Adam J.G. (1962) Itinéraires botaniques en Afrique Occidentale. Flore et Végétation d'Adrar de Mauritanie Occidentale. Journée d'Agriculture Tropicale et de Botanique appliquée IX, 3 - 6 , 236 P. , XVIII pl.
- Barry J.P. (1982) La frontière méridionale du Sahara entre l'Adrar des Iforas et Toumbouctou. Ecologia medit. VIII, (3) : 39 - 124
- Barry J.P, Xavier J., Musso J., Riser J. (1988) Le Problème des divisions bioclimatiques et floristiques au Sahara. Note IX : entre Sahel et Sahara : le Tagant , Ecologia Médit. IX, (1/2) : 155-183
- Barry J.P. Et Celles J.C (1991) Flore de la Mauritanie. Institut supérieur Scientifique ; Université de Nice - Sophia Antipolis. 2 tomes. 550 P
- XAVIER J. (1987) Arbres, arbustes et buissons de Mauritanie Département des Sciences naturelles de l'Institut Supérieur Scientifique de Nouakchott. 113 P.
- Berhaut J. (1967) Flore du Sénégal, édit. Clairafrique 2 è édit. 485 P.
- JAEGER, P. (1954) Sur la présence de l'Acacia senegal dans l'Adrar Mauritanien, Notes Africaines n° 62, PP 38-39.
- Monod Th. (1952) Contribution à l'étude du peuplement de Mauritanie. Note botanique sur l'Adrar (Sahara Occidental) ; Bull. IFAN, TX IV, n°2, PP 405-449.
- Naegele. A (1954) Exposé sommaire sur la végétation des environs d'Atar en Mauritanie. Notes africaines n°69 PP 1-12.
- Sauvage, Ch (1946) Notes africaine sur le Zemmour Oriental (Mauritanie septentrionale) Mém. Soc. Hist. Nat. n° 2 PP 279-289
- Toupet Charles, (1966) Etude du milieu physique du massif de l'Assaba (Mauritanie). Introduction à la mise en valeur d'une région Sahélienne. Init. Et. Afr. IFAN, Dakar n°20 153 P.
- Ould Bouna, Z.A (1984) Elements de médecine traditionnelle au Tagant (Ahel MAGHARY) Mémoire de maîtrise ENS de Nouakchott PP 52.
- Adam J.J (1959) Contribution à l'étude de la flore et des groupements végétaux de l'Afrique Occidentale. La Mauritanie sahélienne occidentale. Inventaire de l'herbier SADIO KANE de la région du Lac R'Kiz (Trarza) Bull, IFAN n°86 : 44 - 48.

**SUIVI DES INDICATEURS DE BIODIVERSITE**

Cinq missions de terrain ont été organisées au cours de cette période dont trois sur le site du Parc National du Diawling (PND). L'objectif de ces trois missions était d'assurer un suivi écologique sur l'ensemble du site du PND et tous les sites présentant un intérêt biologique et écologique. Il s'agissait, entre autres, de suivre la qualité et le niveau de l'eau (niveau limnométrique et piézométrique), la présence saisonnière de l'avifaune et de l'ichtyofaune dans les différents biotopes du bas delta et d'évaluer l'état des habitats de la faune sauvage inféodée aux sites visités.

Une autre mission était organisée au niveau des zones humides de l'Est du pays pour évaluer l'état des habitats et recenser les populations d'oiseaux nicheurs dans cette partie du pays. Cette mission a reçu l'appui technique de l'Office National de Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) qui a dépêché à cet effet un expert qui a dirigé cette mission de dix jours.

Une dernière mission a été organisée dans la Wilaya du Trarza pour évaluer cette fois-ci les dégâts causés par les phacochères sur l'agriculture.

## **II.2 Diagnostic différentiel de l'état du littoral et finalisation des actions prioritaires**

### ***II.2.1 Préparation de la Directive d'Aménagement du Littoral (DAL) de la Baie de l'Etoile***

Cette activité a été lancée par un atelier organisé à Nouadhibou les 4 et 5 juillet 2007. Un financement pour l'élaboration de cette DAL est attendu de l'UICN à travers des fonds de la MAVA. Ces fonds seront mis en place à partir de Janvier 2008.

### ***II.2.2 Elaboration de la Directive d'Aménagement de la ville de Nouakchott***

Les Termes de références pour l'élaboration de cette DAL ont été élaborés. Ils comportent, entre autre une étude sur la nappe phréatique, le recrutement d'un consultant et l'organisation d'un atelier de concertation sur le littoral.

Un projet pour la mise en place d'une cellule de veille a été élaboré et obtenu un financement auprès du Programme de Développement Urbain (PDU).

## **II.3 Ratification de la Convention d'Abidjan et l'Accord sur les Oiseaux Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (AEWA)**

Le rapport de présentation au conseil ministres des deux projets de loi ont été élaborés et remis au conseiller chargé des affaires juridiques pour étude et avis et éventuellement pour leur programmation, dans une première étape, au conseil des ministres.

## **II.4 Renforcement des capacités du personnel de la DAPL**

Les agents de la DAPL ont subi des formations dans plusieurs domaines liés aux activités qu'elle-ci mène. Il s'agit des modules suivants :

- Formation sur l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées (Mauritanie)
- Formation sur la gestion intégrée des zones côtières (Espagne) ;
- Formation sur les techniques de lutte contre l'ensablement (Chine)

- Formation sur le baguage des oiseaux coloniaux (Espagne)

## **II.5 Renforcement de la gestion transnationale des ressources naturelles**

La gestion transfrontière sera renforcée dans un premier temps à travers la mise en œuvre du programme de gestion de la Réserve Biosphère Transfrontière du Bas delta du fleuve Sénégal qui trouvera des appuis financiers de plusieurs bailleurs de fonds (Coopération espagnole, Agence Française de Développement et Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest/PRCM).

## **II.6 Elaboration des textes de gouvernance et de gestion du littoral**

Un projet de décret portant création d'un Conseil Consultatif National sur le Littoral (CCNL). Le CCNL a pour mission de donner un avis sur toutes les questions relatives à la gestion, au développement et à la protection des ressources du littoral et en général sur toutes les questions concernant le littoral. L'élaboration de ce projet de décret fera l'objet d'un atelier d'un atelier de validation avant son adoption par le gouvernement.

## **II.7 Renforcement du réseau des aires protégées**

Le réseau des aires protégées sera renforcé à travers la mise en place d'une aire protégée autour du site du Guelb Er Richatt. Un comité de pilotage de ce projet est déjà mis en place. Un comité local est également mis en place et comporte des représentants de l'ensemble des villages de la commune de Ouadane. Un système de communication a été installé au niveau de tous les villages sauf deux. Ce système contribue déjà au renforcement de la surveillance du site. Un programme d'appui aux populations locales est également mis en œuvre. Un plan d'action à court terme est en cours d'élaboration. Une étude juridique sera commise dans les semaines à venir. Cette étude vise à édifier sur la catégorie d'aire protégée à mettre en place.

## **II.8 Développement d'un partenariat avec la société civile sur des thématiques relatives à la protection du littoral**

Cette activité est l'une des sept composantes du programme de mise en œuvre du Plan Directeur d'Aménagement du Littoral. Elle vise impliquer mais aussi à sensibiliser la société civile sur la problématique du littoral. Dans ce cadre des activités pilotes de réhabilitation du cordon du dunaire seront menées en collaboration avec une ONG nationale spécialisée dans les techniques de stabiplage.

## **II.9 Mobilisation de fonds en faveur des aires protégées et du littoral**

### ***II. 9.1 Mise en place d'un mécanisme de financement durable***

Dans le souci de pérenniser le financement des aires protégées et de leur faire jouer leur rôle de moteur de développement en faveur des populations les plus démunies, la DAPL en collaboration avec le Parc National du Banc d'Arguin et ses partenaires, a entrepris des



démarches pour la création d'un fonds fiduciaire en faveur du PNBA et des autres aires protégées du pays. Ce processus a franchi plus étapes qui ont conduit à la définition du profil de ce fonds et à recevoir les premières intentions de contribution. Le gouvernement mauritanien contribuera à la mise en place de fonds à hauteur de trois millions d'euros qui seront défalqués de la rente issue des accords de pêche avec l'Union Européenne. La Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA) s'est également prononcée pour une enveloppe de trois millions d'euros. D'autres partenaires ont fait part de leur intention de contribuer à la mise en place de ce fonds. Il s'agit de : l'Agence Française de Développement, la coopération allemande (GTZ), la coopération espagnole (AECI), etc.

Le profil préconisé par le comité pilotage est un placement offshore. Une étude juridique comparative sera commise prochainement en vue d'orienter sur le pays de placement du fonds offrant le plus d'avantages, de sécurité et comportement le moins de contraintes quant au système de gestion du fonds et de fonctionnement de son conseil d'administration.

### ***II.9.2 Projet d'inventaire des sites d'intérêt biologique et écologique***

Ce projet a également obtenu l'attention de la FIBA qui se propose de le présenter à la prochaine réunion de son Conseil d'Administration prévue dans le courant du mois prochain.

## **II.10 Autres activités**

### ***II.10.1 Organisation de l'Atelier de formation sur l'évaluation de l'efficacité des aires protégées***

En collaboration avec le Bureau Régional de l'UICN en Afrique de l'Ouest et la composante Aire Marine Protégée du Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM), deux sessions de formation ont lieu à Nouakchott et sur le site du PND pour tester deux outils d'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées. Ces deux sessions de formation ont été tenues les 18 et 19/10/07 à Nouakchott et les 21, 22, et 23 sur le site du PND.

Cette formation est destinée aux gestionnaires et administrateurs des aires protégées et ainsi qu'aux usagers des ressources naturelles existantes dans celles-ci et dont l'exploitation est permise.

### ***II.10.2 Organisation de l'atelier de restitution des études sur la mangrove***

Dans le cadre du programme régional piloté par Wetlands International et intitulé « Initiatives Mangroves en Afrique de l'Ouest/IMAO », un atelier de restitution des différentes études menées dans le cadre de ce programme a été organisé à Nouakchott. Il s'agit des études sur la cartographie des espaces naturels occupés par les palétuviers, sur les valeurs socio économiques des écosystèmes de mangrove et sur la caractérisation des sites existants. Cet atelier a eu lieu les 03 et 04 octobre 2007.

### ***II.10.3 Elaboration du CDMT***

### ***II.10.4 Collecte et traitement des données pour l'élaboration de l'Atlas du Littoral***

Cette activité est axée sur la collecte d'informations sur toutes les infrastructures existantes au niveau de toutes les communes longeant le littoral. Il s'agit d'informations sur les écoles, les mosquées, les dispensaires et autres édifices publics mais aussi des statistiques sur la

population, les effectifs des élèves dans les différentes écoles, etc. La collecte de l'ensemble de ces données est bouclée et celles-ci sont en cours de traitement.

***II.10.5 Mission d'évaluation des risques environnementaux du projet élimination des épaves de la Baie de Nouadhibou***

Cette mission avait pour objectifs :

- a) Auditer l'étude de faisabilité du projet d'élimination et de récupération des épaves dans la Baie de Nouadhibou en vue d'en apprécier la faisabilité technique et la conformité avec la législation en vigueur, d'une part et, la pertinence des mesures environnementales préconisées pour contenir les impacts environnementaux du projet, d'autre part.
- b) Décider avec les services régionaux partenaires notamment l'IMROP des mesures idoines à entreprendre en vue d'amener le maître d'œuvre ainsi que le maître d'ouvrage à se conformer aux procédures édictées par la loi en vigueur ;
- c) Vérifier sur la place la qualité environnementale du travail expérimental entrepris par la Société Nationale de Ferraille (SONAFE).

Les conclusions de cette mission ont permis d'édifier le département de l'Environnement sur les mesures à prendre en vue d'aboutir à une exécution du projet dans un strict respect des procédures relatives aux études d'impact environnemental.

***II.10.6 Préparation des actes de l'atelier sur la Baie de l'Etoile***

L'atelier sur la Baie de l'Etoile a été suivi d'un travail de synthèse des différentes présentations et d'élaboration et de diffusion du rapport de l'atelier.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.  
This page will not be added after purchasing Win2PDF.